



**LIVRET DE SYNTHÈSE ET DE  
PROPOSITIONS ISSU DU FORUM  
« CHOMEURS, PRÉCAIRES,  
INTERMITTENTS : UN REVENU ET DES  
DROITS POUR EXISTER ! »**

**COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES  
ET DES ATELIERS DU FORUM ORGANISÉ  
A L'INITIATIVE DE :**

***AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE !***

**Les 24-25 octobre 2015,  
à Paris**

*Avec le soutien et la participation de : Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS), Coordination des intermittents et précaires (CIP), Réseau salariat, Actu-chômage, Recours radiations, Syndicats SUD-Pôle emploi et SNU-FSU Pôle emploi, Collectif national pour les droits des femmes, Fondation Copernic*

## **Compte-rendu des tables rondes et des ateliers organisés dans le cadre du Forum des 24-25 octobre, à l'initiative d'AC ! à Paris et à Saint-Denis**

### **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Introduction - Préambule sur la méthode de travail</b>	<b>3</b>
<b>Plateforme revendicative des associations de chômeurs et de précaires de mars 2007</b>	<b>5</b>
<b>Synthèse des propositions des intervenants des tables rondes (chercheur-e-s et syndicalistes)</b>	<b>7</b>
<b>Compte rendu de l'atelier sur le thème du revenu : « Revenu de base, salaire socialisé ou salaire à vie ? »</b>	<b>14</b>
<b>Compte rendu de l'atelier sur le thème de l'accès aux droits : Transport, logement, santé, formation</b>	<b>23</b>
<b>Compte rendu de l'atelier sur les dérives de Pôle emploi et pour un véritable service public de l'emploi</b>	<b>28</b>
<b>Compte rendu de l'atelier sur les luttes et les revendications des précaires</b>	<b>37</b>
<b>Compte rendu de l'Assemblée générale plénière de clôture du forum</b>	<b>48</b>
<b>Conclusion – Bilan du forum des 24-25 octobre</b>	<b>53</b>
<b>Annexe : Manifeste des chômeurs, précaires, intermittents issu du forum</b>	<b>55</b>

**Pour plus d'informations et documents préparatoires du forum : [www.ac-chomage.org](http://www.ac-chomage.org)**

## PROGRAMME DU FORUM

**Samedi 24 octobre : Salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2<sup>e</sup> (Métro : Sentier)**

**13 H 30** Accueil des participants

**14 H** Introduction par AC !

**14H 30** Table ronde n°1 : Pour un nouveau statut du salarié ou du producteur

- Mathieu Grégoire, sociologue : *Quelques pistes de réflexion pour une nouvelle assurance chômage*
- Christine Jakse, Réseau salariat : *La proposition d'un salaire socialisé ou « salaire à vie »*
- Marc Slyper, CGT : *Proposition de la CGT au sujet d'une Sécurité sociale professionnelle*
- Catherine Lebrun, Solidaires : *Une réponse aux licenciements. Pour un nouveau statut du salarié*
- Alain Véronèse, sociologue, membre d'AC ! : *Le Revenu de base et l'exigence d'une Réduction du temps de travail massive (à 32 H ou moins)*
- Samuel Churin, CIP : *Le nouveau modèle d'indemnisation du chômage proposé par la CIP pour tous les chômeurs*

**16 H** Débat

**17 H** Pause et spectacle : Solo Slam de et par Walah M.

**18H** Table ronde n°2 : Indemnisation du chômage, minima sociaux, fonctionnement de Pôle emploi. Les enjeux et les propositions face aux prochaines échéances

- AC ! : *L'accès aux droits. Minima sociaux, bilan du RSA*
- MNCP : *Lutter contre le contrôle des chômeurs et les fermetures à Pôle emploi*
- APEIS : *Informar les demandeurs d'emploi au sujet de leurs droits*
- CIP : *Comment faire avancer la proposition d'un nouveau système d'indemnisation ?*
- SUD-Pôle emploi, SNU-FSU Pôle emploi : *Quel devenir pour Pôle emploi ?*
- FSU : *Propositions concernant la formation des demandeurs d'emploi*

**19 H 30** Débat

**Dimanche 25 octobre : Bourse du travail de Saint-Denis, 9-11 rue Génin, Métro Porte de Paris**

**9H 30** Ateliers thématiques

- Lutttes et revendications des travailleuse-r-s précaires
- Revenu garanti ou bien salaire socialisé ?
- Accès aux droits : logement, santé, transports, formation
- Contre les dérives à Pôle emploi, exiger un vrai service public de l'emploi
- **14H 30** Assemblée plénière

## PRÉAMBULE SUR LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Plusieurs propositions ont retenu, depuis quelques années, l'attention des organisations de chômeurs et de précaires, en ce qui concerne l'indemnisation du chômage :

- Les propositions en provenance du monde syndical (principalement la CGT et l'U. S. Solidaires) en faveur d'un *nouveau statut du travail salarié* et d'une *sécurité sociale professionnelle*, sont fondées sur la notion de « salaire socialisé » et impliquent une garantie du salaire hors emploi, un droit au reclassement professionnel, une transférabilité des droits sociaux, un accès élargi à la formation... (Voir notamment les fiches distribuées dans ce forum, issues du site de la CGT, *Repères revendicatifs* n°6-7-9)
- Celles de la plateforme des associations de chômeurs et de précaires de 2007, qui avait été signée notamment par AC !, l'APEIS, le MNCP, la CIP et plusieurs autres associations... (Voir le texte en annexe à ce document ci-dessous p. 6-7).
- Celle du nouveau modèle d'indemnisation du chômage proposé en 2014 par la Coordination des intermittents et précaires, pour toutes les personnes en emploi discontinu. (Voir la présentation de ce nouveau modèle dans le site : [www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org)).
- Celle du « salaire à vie » prônée par l'association Réseau salariat (s'inspirant des travaux de Bernard Friot<sup>1</sup>) qui prend appui sur les acquis de la fonction publique et de la sécurité sociale en matière de retraite et de chômage – les conventions UNEDIC des années 1970 ayant garanti largement un salaire hors emploi, cette situation n'a cessé de se dégrader depuis lors.
- L'ensemble des propositions qui se décline principalement sous le nom de *Revenu de base*, notamment avec la montée en puissance du *Mouvement Français pour un Revenu de Base*, créé le 2 mars 2013 à Paris.

Par exemple, la CGT ([www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) Repères revendicatifs fiches n°7-9) revendique, au titre de la *Sécurité sociale professionnelle* :

- « – le maintien des droits du salarié acquis dans son dernier emploi ou le plus favorable en cas d'emploi précaire ;
- la continuité des droits des salariés même lorsque leur emploi est supprimé ;
- une indemnisation pour tous les salariés privés d'emploi sans exception, y compris les primo-demandeurs d'emploi et les salariés précaires qui passent actuellement à travers les mailles du filet de l'assurance chômage ;
- un revenu de remplacement à un niveau décent, à hauteur de 80 % du dernier salaire avec au minimum le Smic jusqu'au retour à l'emploi... »

La « position historique » d'AC !<sup>2</sup> depuis 20 ans, définie par-delà la diversité des composantes de ce mouvement (qui a regroupé des salariés du public et du privé, des chômeurs, des retraités, des syndicalistes, des SDF, des intellectuels...) a toujours articulé plusieurs revendications :

- Un revenu personnel garanti au moins égal au Smic mensuel pour toutes et tous, dès l'âge de 16 ans (revenu attribué indépendamment des ressources de la famille)
- La continuité des droits sociaux connexes (couverture de santé, formation, cotisations de retraite...)
- Une réduction du temps de travail à 32 Heures, sans perte de salaire ni flexibilité
- Un partage du travail et un partage des richesses.

Le revenu garanti ainsi défini est un « revenu de remplacement » en cas d'absence d'emploi, ou éventuellement un complément de ressources qui doit permettre d'atteindre au minimum le Smic mensuel - pour les personnes en emploi précaire, en activité réduite... Cette position d'AC ! se justifie pleinement, en référence à la fois au droit de tout individu à un emploi lui permettant de vivre, et au droit à un « revenu de remplacement » en cas d'absence d'emploi (ou chômage) - droits inscrits

dans le préambule de la Constitution française (de 1946, puis de 1958) ainsi que dans le Code du travail (Articles L. 5421). Elle s'inscrit en droite ligne d'une extension du principe du « salaire socialisé » (lié à la protection sociale), tout comme les propositions des organisations syndicales CGT et U. S. Solidaires, avec un objectif de couvrir de plus en plus par le salaire socialisé toutes les périodes de la vie d'un individu, de la naissance à la mort.

Dans cet objectif, il existe plusieurs problèmes :

- La plupart des jeunes de 16-25 ans n'ont actuellement pas le droit de toucher le RSA
- Les plus de 50 ans retrouvent très difficilement un emploi, sauf à accepter un déclassement
- Les seniors (plus de 60 ans) connaissent de grandes difficultés, alors que l'âge de la retraite ne cesse d'être reculé et que les dispositifs de pré-retraites sont en voie de disparition
- Les chômeurs de longue durée ne touchent que les minima sociaux ou rien.

A noter que les propositions d'un *Nouveau statut du salarié* prôné par les organisations syndicales (CGT, U. S. Solidaires), fondées sur une extension de la notion de « salaire socialisé », laissent subsister certaines ambiguïtés - notamment en ce qui concerne les modalités d'indemnisation des personnes qui n'ont jamais travaillé (primo-demandeurs d'emploi).

Les deux propositions relativement « nouvelles » apparues depuis quelques années, formulées en termes de « revenu de base » (portée notamment par le MFRB) ou de « salaire à vie » (portée par Réseau salariat) ont particulièrement retenu l'attention des participants au forum, dans la mesure où les mouvements qui les portent ont acquis une influence, y compris à l'échelle européenne et internationale. Ces deux propositions se distinguent, dans leurs principes, de celles qui existaient précédemment, surtout par deux notions : l'inconditionnalité et l'exigence d'une déconnexion totale du revenu par rapport à l'emploi. On peut donc parler, à leur sujet, d'une disparition de la référence aux notions mêmes d'emploi ou de chômage, pour définir le droit au revenu.

Ces propositions se caractérisent toutefois par une variété des versions qui en sont proposées (ce qui rendrait nécessaire, en toute rigueur, la reconstitution d'un historique de leur apparition et de leur évolution au cours du temps).

Quant au maintien des prestations de sécurité sociale maladie, retraite et chômage, il faut en réalité distinguer entre plusieurs conceptions du « revenu de base » - dont celle d'inspiration néolibérale, connue déjà auparavant sous la dénomination de « revenu universel », qui vise un laminage de la protection sociale. Dans ce dernier cas, le revenu universel pourrait être substitué à court ou moyen terme à un ensemble d'aides sociales et de prestations sociales - y compris les pensions de retraite du régime par répartition, dont le montant devient de plus en plus faible. Ceci s'inscrit, en réalité, dans la logique d'un projet de société fondé sur une limitation des assurances sociales (prestations contributives), au profit d'un développement des aides sociales d'une part, et d'un large système d'assurances privées d'autre part.

Pour d'autres versions du revenu de base au contraire (comme celles du MFRB<sup>3</sup> ou de Baptiste Mylondo), celui-ci ne se conçoit pas sans maintien de la couverture procurée par la sécurité sociale.

## Notes

(1) Voir notamment : Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Ed La dispute, 2012, Christine Jakse : « L'enjeu de la cotisation sociale », Ed du Croquant, 2012, et les nombreuses publications du Réseau salariat. .

(2) En ce qui concerne la position d'AC !, voir les documents de référence distribués dans le cadre de ce forum et présents dans le site d'AC ! :

- *Revenu garanti pour tous, avec ou sans emploi, trois arguments, Commission revenu d'AC ! (1998)*

- *Pour une garantie de revenu et la continuité des droits. Plateforme revendicative des associations de chômeurs et de précaires* (mars 2007), dont extrait ci-dessous p. 7-8.

(3) Le MFRB réunit tous les militants qui défendent le revenu de base, quel que soit son montant, dès lors que ce revenu de base respecte la charte (<http://revenuebase.info/mfrb/notre-charte/Ctrl+clic pour suivre le lien>). C'est-à-dire principalement 2 points : - l'instauration du revenu de base ne doit pas faire de perdants parmi les plus fragiles. Ainsi, le revenu de base doit être au moins du montant du RSA, et si possible plus élevé.

- "Le Mouvement Français pour un Revenu de Base ne se prononce pas sur l'avenir à long terme des assurances collectives. En revanche, il considère que l'instauration d'un revenu de base ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante."

---

## ANNEXE

### **Pour une garantie de revenu et la continuité des droits**

#### **Plate-forme revendicative des associations de chômeurs et de précaires de mars 2007 (Extraits)**

Face à la persistance depuis trois décennies d'un chômage de masse et au développement de la précarité de l'emploi, il est nécessaire de refonder la protection sociale et les droits des personnes sans emploi ou alternant emploi et chômage.

Le chômage est un choix de la société libérale et un outil majeur du patronat et du pouvoir pour faire pression à la baisse sur les salaires, casser les acquis sociaux. C'est pourquoi le chômage est de plus en plus mal indemnisé : moins de la moitié des demandeurs d'emploi recensés sont actuellement indemnisés par l'UNEDIC, pour des durées de plus en plus courtes. Ils sont soumis au harcèlement du service de l'emploi et de l'UNEDIC pour accepter n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions. Face à cette offensive principalement menée par le MEDEF, nous **opposons le droit à un emploi bien payé et de qualité, le droit à une garantie de revenu, et l'instauration d'une continuité des droits pour tous et toutes (...)**

(...) Les organisations de chômeurs et de lutte contre le chômage, AC !, APEIS, MNCP, les associations de précaires, Génération Précaire et Stop Précarité, la Coordination des Intermittents et Précaires, le Collectif National pour les Droits des Femmes, Act-Up, la Confédération Paysanne, considèrent avec intérêt les propositions des organisations syndicales en matière de « nouveau statut du salarié » et de « sécurité sociale professionnelle », notamment celles de l'Union Syndicale Solidaires et de la CGT. Elles réaffirment que tout système de protection contre les licenciements et de sécurité économique et sociale ne peut répondre aux défis de la période que s'il est **ouvert à tous-tes**, salariés potentiels, en poste ou non, chômeurs, primo-demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants. Personne ne doit rester sur le bord du chemin. Le système de protection que nous réclamons doit être universel, pour

répondre à la balkanisation actuelle du système d'assurance-chômage (allocations Assedic « capitalisées » par filières) et à la stigmatisation des allocataires du système d'assistance (minima sociaux). Nous refusons toute logique de « workfare » (retour contraint à un emploi) ou de « learnfare » (obligation d'accepter une formation au rabais). Le niveau de revenu garanti doit permettre de vivre décemment. Aussi les associations de chômeurs et de précaires exigent-elles l'ouverture rapide de négociations pour la refonte du système d'assurance chômage, devenu totalement inadapté aux enjeux actuels, et la création de droits nouveaux pour les chômeurs et l'ensemble des salariés autour des revendications suivantes :

- L'accès de tous les chômeurs et précaires (travailleurs en emploi discontinu, étudiants, stagiaires, en temps partiel imposé, allocataires de minima sociaux dont allocataires de l'AAH - allocation d'adulte handicapé - etc...) y compris les primo-demandeurs d'emploi, à un **statut de vie sociale et professionnelle** garantissant dans tous les cas (licenciement, fin de CDD ou de mission d'intérim, démission...) le maintien d'un revenu individuel décent ayant au minimum pour référence le SMIC revalorisé et des droits sociaux afférents à ce statut (formation, points de retraite, progression de carrière...), et la possibilité de tout-e travailleur-se à temps partiel imposé de passer sur demande à temps plein. Ce statut de vie sociale et professionnelle devra être complété par la mise en œuvre d'un droit au logement et à la santé pour tous. Il devra permettre la libre gestion de son parcours de vie et n'être conditionné ni à des critères imposés d'employabilité ni à des démarches d'insertion forcée. Le droit à une formation librement choisie (universitaire, professionnelle...) et correctement rémunérée devra être assuré à tous.
- La création d'un fonds national, interprofessionnel et mutualisé, pour financer la mise en place du statut de vie sociale et professionnelle. Il doit être basé sur une nouvelle répartition de la richesse produite. Il sera abondé par une nouvelle forme de prélèvement social (majoré pour les entreprises qui précarisent) et par des versements de l'Etat (en partie alimentés par le redéploiement des fonds dédiés aux minima sociaux et aux aides aux entreprises). La gestion de ce fonds sera assurée par des élus des organisations syndicales, le patronat et l'Etat, avec obligation de transparence et validation des décisions par les associations de chômeurs et de précaires et l'ensemble des premiers concernés.

Le 13 mars 2007

**Premiers signataires :** AC !, ACT-UP, APEIS, ATTAC, Collectif National pour les Droits des Femmes, Confédération Paysanne, Coordination des Intermittents et Précaires, DAL, Génération Précaire, Marches Européennes contre le chômage, MNCP, No Vox, Stop Précarité, Union Syndicale Solidaires

## **SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES TABLES RONDES DU 24 OCTOBRE 2015 FORUM « UN REVENU ET DES DROITS POUR EXISTER ! » A L'INITIATIVE D'AC !**

### **1) PROPOSITIONS DE MATHIEU GRÉGOIRE (SOCIOLOGUE) AU SUJET DU SYSTÈME D'INDEMNISATION DU CHOMAGE**

- Recentrer l'objectif de nos luttes vers les droits des chômeurs, au lieu du plein emploi.
- Donner aux chômeurs des droits adaptés à la discontinuité de l'emploi, car celle-ci est de plus en plus forte. Le nombre de personnes en activité réduite (catégories B et C) a augmenté de 270 % depuis 20 ans.
- Organiser démocratiquement la gestion de l'UNEDIC - contre le paritarisme.
- Généraliser la cotisation sociale, mutualiser une partie du salaire.
- L'assurance-chômage et le RSA coûtent 40 milliards par an, sur les 450 milliards de la sécurité sociale. Il y a eu une baisse des cotisations d'un point de PIB sur la période 1985-2013. On pourrait relever le pourcentage du PIB affecté à l'assurance-chômage de 1,9 % à 2,8 % (niveau de 1985), soit de 20 milliards.
- A ces conditions, il peut être possible de généraliser le modèle des intermittents à l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu.

Il y a actuellement de fausses bonnes idées qui traînent à gauche :

- Remplacer les droits des chômeurs par un revenu garanti qui serait financé par l'impôt. (Cela revient à faire un cadeau de 35 milliards au patronat).
- Moduler les cotisations, pour faire payer davantage les employeurs qui ont recours aux emplois précaires.

Il y a une force de la mutualisation du salaire ; auparavant les salariés étaient face au pouvoir d'un employeur particulier ; certains avantages dépendaient du bon vouloir de cet employeur, d'une politique paternaliste vis-à-vis des salariés.

Nous ne défendons pas le salariat du XIXe siècle. Le salariat a acquis un pouvoir, à partir de cette question du « salaire collectif » (salaire socialisé).

Il faut remettre en cause le rapport social fondamental entre les employeurs et les salariés, non pas affirmer des revendications qui opposeraient les salariés aux contribuables.

Sur la question du financement d'un revenu garanti, il ne faut pas faire payer les contribuables, mais avoir l'objectif de se battre pour augmenter la part du salariat dans la valeur ajoutée. Ne pas redistribuer la misère que nous laisse le patronat, mais se battre contre lui pour augmenter la part des salariés.

### **2) PROPOSITIONS DE CHRISTINE JAKSE (RÉSEAU SALARIAT) AU SUJET DU SALAIRE A VIE**

Deux propositions : le salaire à vie et la maîtrise par les salariés de la valeur créée.

- La cotisation a la capacité de financer du salaire socialisé et des investissements lourds comme (les CHU).
- Les salariés ont la capacité de maîtriser la valeur que l'on crée.

Il faut agir au niveau de la répartition primaire des produits des entreprises :

- augmenter la partie de la valeur ajoutée qui est dédiée au salaire socialisé
- étendre la cotisation patronale à l'ensemble de la valeur ajoutée
- se débarrasser du marché du travail en instaurant le salaire à vie
- en passer par une gestion démocratique par les producteurs eux-mêmes, sur les caisses de salaire

socialisé et les caisses économiques.

Le salaire socialisé (d'un montant proposé allant de 1500 euros à 6000 euros) est adossé à la qualification du salarié. Il y aurait, avec le modèle du « salaire à vie » des épreuves de qualification, chaque salarié aurait une qualification personnelle.

Les femmes (dont les femmes au foyer) seraient bien sûr concernées par le salaire à vie - tout comme les hommes. (*Le fait d'avoir des enfants n'étant pas une condition pour en bénéficier, ce qui le différencie d'un « salaire parental »* - ndlr).

Il y a une double histoire de la cotisation et de ses origines (mutualité ouvrière, initiatives patronales paternalistes - avant la création d'assurances sociales à partir de 1930). Avec les cotisations salariales, ce qui est ennuyeux, c'est qu'elles sont prises sur le salaire. La cotisation employeur est prise directement sur la valeur ajoutée de l'entreprise, c'est pourquoi elle est en fait la plus révolutionnaire. En ce qui concerne la Sécurité sociale professionnelle, c'est un beau projet, mais la CGT a perdu là-dessus, c'est le modèle de la flexicurité de la CFDT qui l'a emporté, le rapport de force est entièrement à construire.

### 3) PROPOSITIONS DE CATHERINE LEBRUN (U. S. SOLIDAIRES) AU SUJET D'UN NOUVEAU STATUT DU SALARIÉ

Nous sommes devant la nécessité d'articuler un ensemble de propositions à plusieurs niveaux, de façon à dessiner un projet de société alternatif : les revendications de RTT et de transformation du travail, celles de continuité du revenu et de gratuité de la satisfaction des besoins fondamentaux (extension des services publics...), enfin celles d'une autre répartition des richesses et d'une transition écologique devenue incontournable.

Il est également indispensable d'intégrer la dimension de genre à chacune de ces propositions (revenu...) afin de lutter contre les rapports d'oppression et de domination et d'éviter de renforcer l'assignation des femmes au rôle domestique.

La loi doit fonder un nouveau statut du salarié sur le principe de la déconnexion des droits du salarié de l'emploi occupé. Face aux licenciements, il faut exiger un nouveau statut du salarié, la transférabilité des droits sociaux, de nouveaux droits en matière de formation et d'intervention des salariés dans les entreprises, une nouvelle définition du licenciement économique, un véritable service public de l'emploi, etc... Ces droits nouveaux ne doivent pas couvrir une libéralisation du régime des licenciements mais, bien au contraire, être accompagnés d'un contrôle renforcé par les représentants des salariés dans les entreprises, un renforcement des moyens de l'inspection du travail et des tribunaux des Prud'hommes.

Puis 3 choses :

- **Maintien du socle contractuel.** Lors des périodes intermédiaires entre deux emplois, les rémunérations et les droits sociaux (y compris la protection sociale - couverture santé et droits à retraite) seront garantis intégralement. Cette continuité des droits sociaux serait la reconnaissance d'un statut professionnel permanent.

- **Concernant les reclassements, obligation de résultat non limitée dans le temps.** Actuellement, les « reclassements », uniquement considérés comme une obligation de moyens, quand ils aboutissent, débouchent souvent sur des déclassements professionnels et des emplois précaires. Cette obligation de reclassement doit devenir une obligation de résultat non limitée dans le temps, dans des emplois équivalents et à rémunération égale, en se concrétisant à plusieurs niveaux : de l'entreprise au groupe,

du sous-traitant à l'entreprise donneuse d'ordre, à la filière de production, au bassin d'emploi, à la branche professionnelle ou à la région.

**- Constitution d'un fonds patronal mutualisé comme cela existe déjà pour les accidents du travail.** La mutualisation du financement patronal devrait être totale, pour assurer les conditions d'une égalité de traitement de l'ensemble des salariés - quelles que soient la branche, la localisation ou la taille de l'entreprise. La responsabilité sociale et financière des entreprises ne peut pas être traitée seulement par branche ou par bassin d'emploi - comme le dit la CGT.

Le financement des droits attachés au nouveau statut du salarié par un fonds patronal mutualisé, instaurerait la responsabilité du patronat comme entité collective. Seul un financement mutualisé à l'échelon national garantirait à l'ensemble des salariés les mêmes garanties sociales : versement d'un salaire pendant les périodes où ils seraient hors emploi, financement des services chargés de leur formation ou de leur reconversion, voire continuation d'activités reprises par les salariés d'entreprises mises en faillite.

**En conséquence, l'indemnisation chômage serait consacrée aux seuls primo-demandeurs d'emploi et financée par des fonds publics.**

### **Compléments au sujet du Nouveau statut du travail salarié : les propositions de la CGT**

**(Voir le site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr), Repères revendicatifs n°6-7-9)**

-Un socle commun de droits interprofessionnels, des droits individuels attachés à la personne, le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. Respect du droit à la vie privée des salariés.

- Droit à un CDI ou à un emploi statutaire à temps complet

- Droit au déroulement de carrière et à la formation tout au long de la vie

- Progression de la carrière liant qualification initiale, ancienneté, acquisition de nouvelles qualifications et évolution du salaire avec au moins un doublement du salaire d'entrée (avec prise en compte de l'ancienneté en emploi totale).

- Droit à la formation qualifiante et rémunérée représentant au moins 10 % du temps de travail.

- Droits nouveaux d'intervention dans la gestion des entreprises

*Droit à la Sécurité sociale professionnelle, c'est-à-dire :*

- Continuité des droits du salarié même en cas de suppression de l'emploi
- transfert de l'ancienneté et des droits acquis vers la nouvelle entreprise en cas de nouvel emploi
- Fonds patronal mutualisé par branche et par bassin d'emploi, avec responsabilité sociale et financière des entreprises pour accompagner le reclassement d'un salarié, quel que soit le statut initial (par branche et/ou bassin d'emploi)
- service public de l'emploi accessible à tous et accès ou retour à l'emploi pour tous les chômeurs
- Indemnisation de toutes les formes de chômage (y compris les primo-demandeurs), avec un revenu de remplacement à 80 % du dernier salaire et au minimum le Smic jusqu'au retour à l'emploi.
- Droit à un régime de complémentaire santé et droits à retraite et retraite complémentaire
- Un accompagnement personnalisé et une prise en charge des frais de recherche d'emploi.

#### **4) PROPOSITIONS D'ALAIN VÈRONESE, SOCIOLOGUE MEMBRE D'AC ! AU SUJET D'UN « REVENU DE BASE » ASSOCIÉ A LA RTT**

Le plein emploi est de plus en plus improbable, à cause de la crise du capitalisme, des nouvelles technologies, d'une insolvabilité croissante de la population. Avec la robotisation, l'informatisation, la numérisation, l'automatisation... les gains de productivité sont énormes. Selon certains rapports (Oxford), d'ici deux décennies, près de la moitié des emplois auront disparu. Même les classes moyennes supérieures (journalistes, avocats, médecins...) seront touchées. Personne n'attend plus le plein emploi.

Certaines entreprises font une énorme valeur ajoutée avec très peu de salariés : ex *Whatsapp* (*messagerie sophistiquée*) qui vaut 19 milliards emploie 50 personnes.

##### **Deux propositions : un revenu de base associé à une RTT massive**

Différentes appellations : revenu de base, allocation universelle, dotation inconditionnelle d'autonomie, revenu garanti ou revenu social garanti... Cela renvoie aux mêmes principes de base : un revenu inconditionnel et individuel accordé à tout citoyen, totalement déconnecté de l'emploi - avec des différences quant à la délimitation et au montant. Certains auteurs, envisagent un taux réduits (de 50 %) pour les mineurs.

Des courants très divers : André Gorz, Baptiste Mylondo (Utopia), certains adeptes de la décroissance, Marc de Basquiat et Gaspar Koenig (libéraux), des néolibéraux qui s'inspirent de Milton Friedman (et qui voudraient supprimer toute protection sociale, en instaurant un revenu universel).

Pour B. Mylondo, pas question de supprimer la protection sociale. Le RDB doit remplacer RSA et aides sociales, mais pas les prestations contributives (financées par les cotisations sociales).

Bernard Stiegler se référant au modèle des intermittents du spectacle, envisage un *revenu contributif* « un revenu continu pour une activité discontinue ». Avec le modèle de la CIP, la différence avec le revenu de base inconditionnel est notable, car ce revenu serait financé par des cotisations sociales (selon le principe du salaire socialisé).

Le revenu de base est différent du revenu minimum garanti revendiqué par AC ! AC ! réclame depuis 20 ans la RTT à 32 heures et un revenu minimum garanti au Smic pour tout le monde - avec ou sans emploi. Mais ce revenu ne serait pas totalement déconnecté de l'emploi. C'est un « revenu de remplacement » en cas d'absence d'emploi. C'était (dans les années 1990) : « en attendant une RTT et des créations d'emploi » ; mais la RTT à 35 H n'a pas produit les effets attendus et le contexte économique et social a beaucoup changé.

Le revenu de base proposé aujourd'hui - notamment par le MFRB - est différent. Il serait universel. Tout le monde aurait droit à ce revenu, riche ou pauvre, même les enfants, même s'il n'est pas productif au sens économique. Il serait cumulable avec un revenu d'activité ou tiré d'un patrimoine...

Compte tenu de l'augmentation de la productivité, une forte réduction du temps de travail est urgentissime. Les bénéfices des gains de productivité doivent être arrachés aux actionnaires et autres profiteurs. Le partage du travail est nécessaire, avec un niveau de consommation écologiquement soutenable. Certains partisans du revenu de base plaident pour un « Revenu maximum autorisé » (qui ?) Dans la logique "décroissante", également la remise en cause des inégalités est primordiale... Les gains de productivité, s'ils peuvent servir à travailler moins, ne doivent pas permettre de consommer plus (globalement pour l'ensemble de la société), ce qui suppose un partage des revenus.

## Quel financement et quel montant ? De nombreuses possibilités

- Une réforme fiscale d'envergure. Impôts sur le revenu et sur l'excédent brut d'exploitation des entreprises (EBE - le volume des profits avant frais financiers et impôts).
- Une nouvelle cotisation sociale (avec nouvelle assiette de cotisation). Mais sur quoi et qui est taxé ?
- Une TVA ciblée épargnant les petits revenus.
- Une taxation du capital (en plus de l'EBE) : taxer les robots ?
- Une redevance foncière. Imposer davantage le patrimoine.
- Une taxe carbone. Avec une visée écologique.
- Une mise en circulation d'une monnaie locale, complémentaire.
- Une nouvelle mouture de la taxe Tobin : prélèvements sur les revenus financiers.

Ajoutons : la lutte contre les évasions fiscales, les "optimisations" des transnationales...

Mais encore :

- un revenu de base en partie non monétaire. Paul Ariès préconise la gratuité ou un prix fort réduit pour des biens essentiels : eau, gaz, électricité, logement social, transports publics...
- Dans l'optique décroissante : une écologie mentale (vivre bien avec moins, plus de temps libre, plus de liens sociaux).
- Une création monétaire.

Selon B. Mylondo, le PIB français aujourd'hui est de 2132,4 milliards en 2014, le revenu disponible par tête (après versements des prestations sociales et prélèvements des impôts directs) s'élève à 1 276 euros mensuels (enfants compris).

L'association *Utopia* fixe le revenu de base (individuel, inconditionnel) au niveau du seuil de pauvreté (960 euros mensuels environ), ce qui est politiquement soutenable.

La question du montant, en plus d'être de l'ordre économique, est une question politique. Le revenu de base "suffisant" peut (doit ?) changer la donne, i.e. le rapport de force sur le marché du travail, les capacités de négociation des salariés face aux employeurs.

Un revenu de base pour les pays dit "en développement" pourrait permettre de vivre et travailler au pays (slogan régionaliste des années 1970), et de réduire, réguler les flots d'immigrations vers les illusions de l'Eldorado européen.

## 5) PROPOSITIONS DE SAMUEL CHURIN, EN RÉFÉRENCE AU NOUVEAU MODÈLE D'INDEMNISATION DU CHOMAGE DE LA COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES

Les collectifs CIP et Matermittentes se sont constitués à partir de 2003 autour du problème des droits sociaux pour toutes les catégories de salariés en emploi discontinu - dont les intermittents. Le modèle proposé par la CIP paraît le mieux adapté pour l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu. Ce qui a explosé depuis 20 ans, c'est le chômage des personnes en activité réduite. Le patronat attaque les intermittents de peur d'une revendication d'élargissement des annexes 8 et 10 à tous les salariés en emploi discontinu.

Avec un nouveau modèle, on peut arriver à 10 chômeurs indemnisés sur 10, au lieu d'actuellement 4 sur dix. La proposition est celle d'un **système d'assurance-chômage comprenant 2 « annexes »** ou distinguant deux catégories de salariés :

- un modèle spécifique pour toutes les catégories en emploi discontinu
- le modèle existant ne resterait valable que pour les catégories en emploi continu ; il est satisfaisant car il leur permet d'obtenir deux ans d'indemnisation et même trois après 50 ans. Le seul problème

étant pour les personnes qui arrivent en fin de droit.

Le critère serait surtout celui des pratiques d'emploi spécifiques à certains secteurs ou entreprises ; mais il n'existe en réalité aucun lien avec des métiers précis. En 2003, la Coordination a imaginé un nouveau modèle d'indemnisation qui abolit la liste des métiers concernés par les annexes 8-10, et qui pourrait être appliqué plus largement qu'aux intermittents et au seul secteur du spectacle (pigistes...) Le principe est : « un modèle qui assure une continuité de revenu pour une discontinuité d'emploi ».

Le modèle est basé sur la notion de « date anniversaire » pour le recalcul des droits, il devrait permettre d'obtenir 12 mois d'indemnisation - comme avant 2003 - car cela permet la maîtrise de leur temps par les intéressés. Actuellement, il faut avoir 507 H de travail sur 10 mois ou 10 mois et demi (au lieu de 12). Le montant de l'indemnisation varie selon le nombre d'heures travaillées et le montant du salaire.

La dernière coordination en 2014 a fait sauter les critères d'accès, en termes de nombre d'heures travaillées. Le nombre d'heures travaillées pourrait être égal à zéro, le système fonctionnerait encore. Il y aurait alors un salaire garanti égal au SMIC pour zéro heure travaillée, ce qui permet une articulation avec la revendication historique du « revenu garanti » du mouvement des chômeurs. Le modèle envisage en outre un plafonnement de l'indemnisation à 2,6 x Smic (en se basant sur le calcul : moyenne des salaires + les allocations chômage perçues sur les deux dernières années).

### **Interroger la gouvernance de l'UNEDIC**

Le coût de fonctionnement de l'UNEDIC, depuis l'unification de Pôle emploi est de 6 milliards d'euros par an et l'Etat s'est désengagé. Il y a actuellement un recours à la dette et il faut répondre à des critères de notation du marché financier.

Le droit de veto du Medef, qui a 50 % des voix, lui permet de bloquer toute proposition alternative. Le coût de fonctionnement de l'UNEDIC est responsable d'une grande partie du déficit, il n'y a aucun contrôle démocratique sur cette gestion, alors que 10 % des cotisations (c'est à dire l'argent des salariés !) est affecté au fonctionnement de l'UNEDIC.

**En conclusion**, le modèle de la CIP est proche de celui du *salaire socialisé* (fondé sur la cotisation sociale et l'idée de mutualisation), mais distinct de celui de Réseau salariat.

Au sujet de la RTT. Il y a nécessité d'une baisse du temps d'emploi, mais pas du temps de travail. Il n'y a pas de solution unique à ce sujet. Pour beaucoup de gens, les 32 heures ne veulent rien dire. Il faut en finir avec l'idée de « l'emploi à tout prix », la politique pour « l'emploi à tout prix » coûte 120 milliards par an et ce n'est que de l'assistanat envers le patronat.

## **6) PROPOSITIONS DE NOËL DAUCÉ, SECRETARIAT NATIONAL DE LA FSU, CONCERNANT UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE**

Il y a actuellement beaucoup d'embauches en contrats précaires (80 %), mais les salariés en CDI représentent encore 86 %, ce qui peut nous permettre d'avoir un certain rapport de force ; il faut développer un rapport de force par rapport aux enjeux de la négociation UNEDIC de 2016.

Les patrons souhaitent un retour de la dégressivité des allocations.

La revendication principale du SNU-Pôle emploi et de la FSU, ce sont des formations rémunérées et qualifiantes, avec un droit de tirage de 1607 heures par salarié (un an), sans coûts de frais de stages.

La révolution numérique pose de nouveaux problèmes - voir le rapport Mettling (DRH chez Orange). Il y a des enjeux très importants par rapport aux nouvelles technologies, qui impliquent des déplacements entre emploi, activité, travail. Il faudra pour les salariés s'adapter à ces évolutions.

**Le Compte personnel d'activité (CPA).** Une offensive gouvernementale se prépare là-dessus, avec un projet de loi en début 2016, et une stratégie patronale pour étendre encore la précarité en externalisant et en faisant supporter par la collectivité les coûts sociaux de cette précarité, au travers de l'impôt.

### **Perspectives en termes de Sécurité sociale professionnelle**

Nous regrettons l'absence de la CGT, qui a élaboré un projet en ce sens. Il faut un continuum de droits, avec un salaire ou un revenu garanti - le niveau de garantie étant en discussion. Il faut que ce revenu soit suffisant pour pulvériser le contrôle des chômeurs. Il faut un continuum de droits qui soient transférables d'une entreprise à une autre. La Sécurité sociale professionnelle doit ouvrir à des formations professionnelles.

Sur la question du financement de cette Sécurité sociale professionnelle, nous tâtonnons également. Il y aurait probablement une cinquième branche de la sécurité sociale, avec des cotisations patronales permettant une péréquation entre grandes, petites et moyennes entreprises. Il y aurait probablement une place de l'impôt dans ce financement, une certaine mixité (cotisations sociales/ impôts). Cela suppose une réforme radicale de la fiscalité.

Contrairement aux autres intervenants de cette table ronde (sauf l'U. S. Solidaires), la FSU se situe dans la perspective de la création de millions d'emplois. Elle souhaite des créations d'emplois à la fois :

- par rapport à la refonte et au développement des services publics (également, un service public de l'emploi refondé)
- par rapport à la transition écologique, qui implique des mobilités professionnelles et géographiques devant être maîtrisées par les individus eux-mêmes
- par rapport à la redéfinition des besoins sociaux dans ce contexte
- par rapport à une réduction du temps de travail.

### **Conclusion**

La problématique de ce forum a conduit à privilégier les thématiques du revenu ou du salaire socialisé, et celle de la continuité des droits sociaux en cas de chômage, qui peut être exprimée en termes de « nouveau statut du salarié ou du producteur », ou de « sécurité sociale professionnelle ». Cependant, le mouvement des chômeurs et des précaires a toujours été multiforme, très diversifié quant à sa composition sociologique, et a toujours mis en avant différentes revendications (telles que le revenu garanti, la RTT, le partage des richesses, les transports gratuits...) aucune de ces revendications ne pouvant à elle seule suffire à exprimer toutes les aspirations des uns et des autres. Comme cela a été souligné par plusieurs participants au débat qui a suivi la première table ronde (notamment Malika Zediri de l'APEIS) poser la question d'un revenu ou salaire garanti, sans poser en même temps celles de l'accès aux droits sociaux (logement, santé, transports, formation...) et de l'accès aux services publics essentiels, n'a guère de sens pour les chômeurs et les précaires. L'expression de revendications en termes de « créations d'emplois » indispensables dans certains domaines (même s'il ne s'agit plus de revendiquer un hypothétique « plein emploi ») peut être pertinente, dans la mesure où elle peut permettre de cibler l'exigence de créations d'emploi ou d'attribution de moyens adéquats en vue de satisfaire les besoins essentiels de la population.

**COMPTE-RENDU DE L'ATELIER**  
**« REVENU DE BASE, SALAIRE SOCIALISE OU SALAIRE A VIE ? »**  
**Bourse du travail de Saint Denis, 25 octobre 2015**

Les 13 personnes présentes étaient membres des associations ou collectifs suivants : AC ! Quimper, AC ! 19-20<sup>e</sup>, AC ! Paris Sud, AC ! Gironde, AC ! 63, CIP, Utopia, MFRB, ATTAC, un ex-membre d'AC ! Rhône.

Rappel : Pour certains membres d'AC !, la position historique d'AC !<sup>1</sup> en faveur d'un revenu garanti sans déconnexion totale avec l'emploi était justifiée dans les années 1990, mais serait actuellement dépassée. Les temps ont changé et l'actualité – vu l'approfondissement de la crise, le développement rapide des nouvelles technologies et des délocalisations – a mis à l'ordre du jour la mise en place urgente d'un revenu de base inconditionnel ou du « salaire à vie » - l'horizon du plein emploi ne cessant de s'éloigner.

L'objectif de cet atelier était donc de confronter les points de vue entre les partisans du(des) revenu(s) de base, ceux du « salaire socialisé » - référence de forces syndicales progressistes telles que la CGT et l'U. S. Solidaires - et ceux du « salaire à vie », dans la version proposée par *Réseau salariat*.

**PRÉSENTATION FAITE PAR UN MEMBRE D'AC !**

Comment faire face au chômage de masse qui mine notre société (rappelons que les cartes du chômage et du vote Front national se superposent parfaitement) ? Il est peu probable qu'une politique de « réduction du temps d'emploi » puisse en venir à bout. Rappelons que le passage aux trente-cinq heures hebdomadaires aurait créé jusqu'à 500 000 emplois en équivalent temps plein. Soit moins de 10 % des 6 millions de chômeurs officiellement inscrits à Pôle emploi (France entière) aujourd'hui. Le passage aux trente-deux heures, tel que l'avancent certains, ne ferait vraisemblablement guère mieux. D'où l'idée de la nécessité d'une déconnexion entre l'emploi et le salaire ou le revenu, de façon à ce que l'emploi ne soit plus ce passage obligé, de plus en plus étroit, pour l'obtention d'un revenu suffisant pour vivre.

L'atelier sur le Revenu souhaite discuter de différentes propositions concernant l'indemnisation du chômage, à la suite de ce qui a déjà été présenté par les différents intervenants des tables rondes du forum - le samedi 24. Parmi ces différentes propositions en présence, celle du salaire à vie et celle du revenu de base se situent à deux pôles opposés, alors que certaines propositions apparaissent plus nuancées. Nous les discuterons en analysant leurs avantages et leurs limites, relativement aux situations de chômage et de précarité de l'emploi, sans oublier que ces approches peuvent s'inscrire dans une perspective plus large – celle de la construction d'un autre modèle de société.

**Le salaire à vie**

**Principales caractéristiques :**

- Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la sécurité sociale, dont nous fêtons le 70<sup>ème</sup> anniversaire ; il s'agit de s'appuyer sur sa portée anticapitaliste pour étendre une réalité d'ores et déjà massive : des millions de personnes touchent un salaire sans emploi (retraités, chômeurs indemnisés – quoique sous condition d'une recherche active d'emploi de plus en plus contrôlée).
- Les chômeurs sont des salariés sans emploi relevant du régime général des salariés, c'est-à-dire la sécurité sociale. Celle-ci les reconnaît comme travailleurs producteurs de valeur économique

- et non comme des victimes malheureuses ayant « besoin d'un revenu pour vivre ». L'UNEDIC doit donc les rémunérer à hauteur de leur qualification, avec pour plancher le SMIC net (qui devrait être revalorisé).
- Le salaire est ainsi attaché à la personne ; sa valeur ne dépend plus du marché de l'emploi, de l'employeur ; c'est le modèle de la retraite et de la fonction publique (la personne touche à vie un salaire dépendant de son niveau de qualification dans l'emploi passé ou de son grade), qui serait ici étendu à toute la population.

**Mesure politique immédiate :** augmentation des cotisations sociales, afin de garantir des salaires au minimum égaux au SMIC mensuel à temps plein pour tous les salariés sans emploi (y compris les retraités).

**Avantages revendiqués:**

- Fin de la fragmentation de la population entre « inclus » et « exclus » ; toutes les personnes qui ne touchent pas des revenus de la propriété ont intérêt à un tel modèle.
- Fin de la précarité de l'emploi : les salarié-e-s contraint-e-s à l'emploi à temps partiel, les intérimaires, les personnes en formation, les stagiaires, ont tous droit à un salaire au moins égal au SMIC net à temps plein.
- Forte émancipation politique : ce n'est plus ni le marché de l'emploi, ni les employeurs qui décident qui sont les personnes « productives » et qui sont les personnes « improductives » (traitées aujourd'hui comme des incapables et rémunérées avec les minima sociaux). Le salaire reconnaît comme productives toutes les personnes sans exception.

**Conséquences :**

- Conséquences politiques : une des institutions majeures de l'ordre capitaliste s'écroule : la relation d'emploi (et donc l'existence de profits capitalistes). Qui est prêt à cela aujourd'hui alors que la relation d'emploi n'est critiquée, politiquement, par presque personne – « tout le monde » veut de l'emploi ?
- Explicitement référence à la lutte de classe – les salariés contre les employeurs et les actionnaires – à l'heure ou plus grand monde ne veut en entendre parler...
- L'aboutissement de cette démarche, c'est le contrôle par les salariés de la valeur économique, la fin des profits et de la propriété capitaliste... Qui est prêt en France et ailleurs à s'engager dans une telle voie ?

**Le revenu de base**

Principales caractéristiques :

- Tout part de l'évaluation des besoins monétaires des personnes.
- Un revenu de base est attribué à chacun, quelles que soient ses conditions de vie, de revenu, de patrimoine. Ce revenu doit satisfaire les besoins individuels. En fonction de leur évaluation, le niveau du revenu peut fortement varier selon les auteurs (de 250 euros au Smic mensuel).
- Il est inconditionnel et financé de préférence par l'impôt.
- Il peut être cumulé avec des salaires ou des revenus de la propriété, dans certaines limites.

A ce niveau, deux hypothèses doivent être faites :

*Première hypothèse : l'UNEDIC, les cotisations sociales chômage sont maintenues, peu ou prou dans leur état actuel*

**Mesure immédiate :** augmentation des impôts pour financer un revenu de base à toutes les personnes habitant le pays sans modifier les cotisations sociales. **Problème :** Maintien d'un régime à deux vitesses : d'un côté le salariat « stable » (CDI à temps plein, fonctionnaires) qui n'est pas fondamentalement concerné par le revenu de base, de l'autre un « précaire stabilisé ». La relation d'emploi et donc l'exploitation du travail, l'existence des profits n'est pas critiquée.

*Seconde hypothèse : le revenu de base se substitue à la sécurité sociale en matière de chômage. (L'UNEDIC, les cotisations sociales chômage disparaissent). Le revenu de base se substitue aux indemnités chômage.*

- L'opération peut se faire à fiscalité constante (cotisations sociales et impôts sont refondus dans un même dispositif). Ce qui peut rassurer les « classes moyennes ».
- Attaque contre la sécurité sociale : l'impôt se substitue aux cotisations ; cela rejoint les perspectives pro-capitalisme de certains des défenseurs du revenu de base.

Cette seconde version nous semble correspondre à des approches libérales, celles de Marie-Christine Boutin (Parti Chrétien Démocrate), de Gaspard Koenig (« Génération Libre »), de Laurent Joffrin (journal *Libération*), des « conservateurs radicaux » outre-Manche (tribune du 5 mai 2015 dans le *Financial Times*)... Le revenu de base est alors explicitement présenté comme une mesure permettant de se débarrasser des « charges sociales » (i.e. la sécurité sociale) analysées comme à l'origine d'une baisse de la compétitivité, de prélèvements insupportables sur les revenus du capital préjudiciables à l'investissement, etc.

**Débat :** Intérêts et limites de ces différentes approches ? Au-delà des positions des uns et des autres, ces différentes approches sont-elles compatibles entre elles ? Un mouvement de lutte contre le chômage et la précarité ne doit-il pas inévitablement choisir entre l'une ou l'autre ?

## COMPTE RENDU DU DÉBAT

**Sur 13 personnes présentes**, 5 se sont affirmées en faveur d'un revenu de base, 4 étaient favorables au salaire socialisé ou au salaire attaché à vie à la personne. Les autres venaient pour se faire une opinion sur le sujet ou étaient sur la position historique d'AC ! - position qui peut à priori être considérée comme compatible avec l'un ou l'autre des différents modèles en présence (revenu de base, salaire socialisé ou salaire à vie).

Les intervenants de l'atelier ont commencé par s'entendre sur ce qui faisait le socle commun de ces propositions. Considérant que le plein emploi n'était pas pour demain (à supposer qu'il ait jamais existé<sup>2</sup>), que la progression du chômage et de la précarité avaient fait basculer dans la pauvreté et l'impuissance un très grand nombre d'entre nous, il était nécessaire politiquement, urgent économiquement de garantir des droits à la personne, indépendamment de l'occupation d'un emploi (qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou de l'inscription à un régime de travailleur indépendant). Loin d'être une « utopie », ce fait est déjà une réalité massive, qui doit être renforcée et élargie.

A cet égard, revenu de base et salaire à vie partagent certaines caractéristiques communes :

- ils sont « personnels » - attachés à la personne - ils ne dépendent pas des revenus du ménage (à la différence du RSA et des autres minima sociaux) ;
- ils sont « universels » : chaque personne vivant sur le territoire y a droit (avec toutefois une condition d'âge minimum de 18 ans pour le salaire à vie, de 16 ans pour le revenu garanti d'AC ! (âge du travail), alors que c'est dès la naissance pour certaines versions du revenu de base).
- ils sont inconditionnels : ils ne dépendent pas d'actions « positives » de recherche d'emploi, d'insertion, etc.
- ils sont inaliénables : ils ne peuvent pas être ôtés à la personne.

A partir de ce socle commun, il est possible de présenter des divergences entre ces deux propositions. (Mais on peut constater que ces divergences traversent également à l'heure actuelle les partisans du

revenu de base, comme ceux du salaire socialisé/salaire à vie).

- *La protection sociale*

Pour le revenu de base (dans la version du MFRB ou de Baptiste Mylondo – proche d'Utopia), celui-ci ne se conçoit pas sans **maintien de la couverture procurée par la sécurité sociale**, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie et les accidents du travail. D'après B. Mylondo, il convient de distinguer :

- les prestations contributives financées par la cotisation : retraites, sécurité sociale...

- les prestations non contributives qui relèvent de la solidarité nationale et sont financées par l'impôt. Telles que le RSA, diverses allocations familles ou logement... les aides sociales en général.

Le revenu inconditionnel (ou de base) peut remplacer *avantageusement* les aides sociales auxquelles il viendrait se substituer. Le revenu de base devrait être d'un montant *au moins égal* à celui de la(des) prestation(s) supprimée(s) (RSA, bourse étudiante...) Par contre, pas question de supprimer la sécurité sociale, l'AAH (Allocation adulte handicapé), le cas échéant les retraites seraient alignées vers le haut, etc.

**Au sujet de Marc de Basquiat**, ses propositions, selon un membre du MFRB, sont les suivantes :

- un revenu de base au niveau du RSA

- on ne touche pas aux APL (aides au logement), aux prestations ciblées (AAH, ASPA – minimum vieillesse), aux indemnités de chômage, à la retraite, à la dépense publique, etc.

Selon ce représentant du MFRB, il ne serait donc nullement question de supprimer les allocations chômage et les retraites. C'est d'ailleurs pourquoi, quand le député F. Lefebvre a déposé une motion au PLF 2016 pour rédiger un rapport sur un revenu de base qui remplacerait tout, le MFRB a émis des réserves : <http://revenudebase.info/2015/11/12/mfrb-reserves-amendement-lefebvre/>

Les propositions du salaire socialisé ou du salaire à vie envisagent clairement une réforme du système d'indemnisation du chômage dans le cadre d'un renforcement du système de protection sociale (prestations contributives) et d'une amélioration de la couverture sociale des individus tout au long de la vie (ce qui suppose le maintien de la couverture maladie avec une augmentation des taux de remboursement par le régime général, le maintien du système des retraites par répartition...)

- *Les moyens de financement*

Le financement du revenu de base se ferait de préférence via la fiscalité, avec comme base fiscale les revenus, la consommation ou le patrimoine des personnes. Mais les partisans du revenu de base apparaissent en réalité eux-mêmes partagés sur cette question - certaines pistes, qui semblent minoritaires, privilégiant une création monétaire dédiée. Certaines versions envisagent des cotisations sociales (revenu contributif), d'autres un prélèvement sur l'Excédent brut d'exploitation des entreprises (ou bénéfiques) ou même une « taxation du capital ». Pour que la justice soit respectée, d'importantes réformes fiscales seront nécessaires, selon le niveau fixé pour délivrer ce revenu (pour un revenu de base de la consistance du RSA « socle », ceci pourrait se faire à fiscalité constante, sans bouleversement du système actuel).

**Un membre du MFRB** souligne le fait que, en l'état actuel de concurrence fiscale entre les pays pour attirer les entreprises, il devient difficile d'augmenter les impôts sur les entreprises sans les faire fuir.

Ainsi la solution, pour mieux taxer les bénéfiques, ne passe pas par l'augmentation des taux d'imposition, mais par une lutte plus efficace contre les paradis fiscaux et par une meilleure coordination fiscale entre les pays. Augmenter les cotisations patronales uniquement en France pourrait conduire de nombreuses entreprises à préférer s'installer ailleurs. Autrement dit, c'est une solution qui ne peut fonctionner que si elle est appliquée au moins au niveau européen.

Le salaire à vie, quant à lui, étend la logique de la sécurité sociale, de la cotisation sociale, au travers d'une mutualisation d'une partie de la valeur ajoutée des entreprises. Financer un salaire à tous se ferait par l'augmentation des cotisations sociales, qui se substitueraient progressivement aux profits (actuellement 35 % du PIB) et aux salaires directs. (Tous les salaires seraient progressivement versés par les caisses de sécurité sociale et ne seraient plus payés directement par les entreprises).

- *Les montants monétaires en jeu*

Le salaire socialisé plancher serait du montant du SMIC net mensuel temps plein – qui pourrait être revalorisé par rapport à son montant actuel. La progression dans l'échelle des salaires se ferait en passant des épreuves de qualification professionnelle. L'échelle des salaires serait l'objet d'une confrontation politique. C'est en quelque sorte une version plus élaborée du système communiste, dans laquelle sont prises en compte les **qualifications** de chaque individu pour la détermination de son salaire. Le salaire minimum ne serait pas le même pour tous, contrairement au revenu de base (pour ce dernier, en dépit de certaines objections concernant le coût de la vie local...)

Pour ses partisans, le **montant du revenu de base** serait à priori plus faible, puisque cumulable avec d'autres revenus (en particulier du travail).

- Un membre du MFRB évoque, dans un premier temps, le montant du RSA, afin de ne pas faire perdre de la compétitivité à nos entreprises (attention au « coût du travail » !) Puis, sous condition d'une réforme fiscale à un niveau européen, son montant pourrait augmenter.
- Certains évoquent le niveau du « seuil de pauvreté » actuel (60 % du revenu médian, soit 960 euros).
- Une participante propose, considérant que le montant actuel du RSA ne permet pas de vivre, de partir du montant minimal d'un loyer pour une personne et de le multiplier par 3. Par exemple, 600 € \* 3 = 1800 euros par personne constituerait la somme minimale pour vivre à Paris et en région parisienne.
- Une autre **personne** propose de partir du montant du SMIC net mensuel.

- *Les règles de cumul*

Le revenu de base serait cumulable, dans une certaine limite, avec les salaires gagnés dans l'emploi ou les revenus de la propriété (dividendes des actions, loyers de la maison d'usage perçus grâce à Airbnb...) L'inconditionnalité entraînant un arrêt des pratiques de contrôle intrusif sur le mode de vie, les comptes bancaires des personnes... Le cumul entre revenu de base et salaires ou revenus de la propriété est possible sans aucun contrôle (voir notamment la Charte du MFRB) ; cependant, pour financer ce revenu, les revenus élevés (hauts salaires ou revenus de la propriété) pourraient être taxés ou même fortement taxés.

Le salaire à vie, dont la perspective est la disparition, à terme, de l'emploi, des salaires directs et des revenus de la propriété, ne serait en aucune façon cumulable avec d'autres revenus.

- *La confrontation politique*

Le salaire socialisé nous engage sur le terrain des luttes à venir à propos de la renégociation de l'UNEDIC au début de l'année 2016. Reconnaître le droit des chômeurs à percevoir un salaire sous forme d'indemnisation chômage, d'un montant minimum proche du SMIC net, sans condition d'emploi

préalable et sans limite dans le temps, y compris pour les salariés démissionnaires, serait un premier pas important vers le salaire à vie. Le modèle présenté par la Coordination des Intermittents et Précaires, généralisant le régime des intermittents (annexes 8 et 10 des conventions UNEDIC) va dans ce sens en finançant une indemnisation « dès 0 heures travaillées ». La contestation du fonctionnement de l'UNEDIC est un préalable à cette démarche. (Le MEDEF, avec ses 50 % des voix, dispose d'un véritable droit de veto sur les propositions syndicales).

La proposition favorable au revenu de base n'est pas directement en lien avec les négociations UNEDIC et la sécurité sociale mais, dans un premier temps, peut consister en une refonte de la politique du RSA rendu inconditionnel. En revanche, le maintien de la Couverture maladie universelle (CMU et CMUC) peut être assuré en demandant la participation du patronat, une taxation des entreprises en compensation des emplois remplacés par des robots ou délocalisés. Une des propositions portées par des libéraux (**Marc de Basquiat**, Jean-François Mancel) vise à transformer le RSA socle en revenu de base, un premier pas concret qui serait à notre portée. (Ceci a d'ores et déjà été envisagé au plus haut niveau de l'État, porté par la proposition de Frédéric Lefebvre d'un amendement à la **Loi de finances 2016** - finalement repoussé). Et ce dans l'attente d'une réforme fiscale de grande ampleur à l'échelle européenne, qui permettrait d'augmenter son montant sans dégrader la compétitivité de nos entreprises.

### **Conclusion**

Les partisans du salaire socialisé ou du salaire à vie soulignent la nécessité d'arrêter d'intérioriser la défaite du mouvement social, de mener la lutte de classes indispensable pour continuer de détacher le lien entre salaire et emploi et d'entamer les profits, voire de s'en débarrasser.

Au contraire, pour certains partisans du revenu de base (MFRB), la lutte des classes ne s'opère plus majoritairement dans les relations de travail, ne permet pas de mettre la barre aussi haut, c'est pourquoi il nous faudrait sortir des « vieilles lunes économiques et de la logorrhée syndicale », en procédant par étapes pour redistribuer équitablement les produits du travail et du progrès technologique.

Est-il possible de faire converger dans les luttes les multiples tendances du mouvement des chômeurs et des précaires, qui se réfèrent implicitement à ces projets de société différents ?

Certains défendent l'idée que les deux propositions (revenu de base ou salaire à vie) ne sont pas antagoniques et que des solutions de compromis peuvent être trouvées. Que des luttes diverses devraient pouvoir se mener en commun, que des « petits pas » pourraient être faits, qui seraient peut-être à même de rapprocher les deux positions extrêmes.

### **Notes**

(1) Voir notamment : *Pour une garantie de revenu et la continuité des droits. Plateforme revendicative des associations de chômeurs et de précaires* (mars 2007), dont extrait ci-dessus, p.6-7.

(2) La définition donnée par une institution comme l'OIT du « plein emploi » réfère à un taux de chômage jugé incompressible de l'ordre de 5 %, qui correspond au chômage dit « frictionnel ». Par ailleurs, le « plein emploi » des années 1945-1975 n'a été rendu possible que par l'expulsion de l'emploi d'une partie de la population – dont les femmes, qui étaient incitées à revenir dans leur foyer lorsque les enfants arrivaient.

## **Synthèse des propositions de l'atelier (Deux propositions distinctes)**

### **Propositions des partisans d'un revenu de base :**

- Transformation immédiate du RSA en un revenu de base individuel et inconditionnel, sans contrôle de ressources...
- Concernant la sécurité sociale (et notamment la sécurité sociale chômage – UNEDIC) : « *Le Mouvement Français pour un Revenu de Base ne se prononce pas sur l'avenir à long terme des assurances collectives.* » Dans sa version progressiste, « *l'instauration d'un revenu de base ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante.* » (source : [revenuebase.info](http://revenuebase.info))
- Le revenu de base serait financé de préférence par l'impôt, avec pour assiette fiscale la consommation et/ou les revenus des ménages. Il suppose une réforme de la fiscalité dans un objectif de justice sociale.
- Le revenu de base est cumulable, dans certaines limites, avec les revenus du travail et de la propriété.

### **Propositions des partisans du salaire socialisé ou salaire à vie :**

Le fonctionnement de l'UNEDIC (sécurité sociale chômage) doit être revu. Des élections professionnelles doivent être organisées avec :

- présence de listes des associations historiques de lutte contre le chômage et la précarité
- majorité des sièges aux représentants syndicaux et associatifs des salariés (et non plus au MEDEF).

Toutes les formes de chômage et de précarité doivent être indemnisées sans condition de recherches d'emploi, sans limite dans le temps. Avec comme « plancher » le SMIC mensuel net. Pour financer cette mesure, les cotisations sociales chômage seront progressivement augmentées jusqu'à ce que le budget de l'UNEDIC atteigne 60 milliards d'euros (soit environ 3 % du PIB au total).

- Le salaire à vie supprime toute référence à des minima sociaux.

[Source : Rapport du sociologue Mathieu Grégoire pour la CIP]

---

## **RÉFLEXIONS SUITE AU COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LE REVENU**

(par Aurélie Grantchamp)

Il est clair que tous les participants à cet atelier ne mettent pas les mêmes contenus et les mêmes sens derrière les mots, que d'autres confrontations sont nécessaires, et qu'un travail de clarification portant sur les définitions des termes employés est indispensable. La problématique opposant « revenu de base » d'un côté et « salaire socialisé/salaire à vie » de l'autre, ne résume pas toute la complexité des débats qui ont eu lieu durant cet atelier et durant tout le forum. On peut lire à ce sujet le compte rendu fourni ci-après de l'AG plénière de clôture du forum, au cours de laquelle certains participants ont fait remarquer très justement qu'il existe plusieurs versions du « salaire socialisé », comme il existe plusieurs versions du « revenu de base ».

La position historique d'AC ! \* (et du mouvement des chômeurs en général) en faveur d'un revenu personnel garanti se distingue à la fois de celle du « revenu de base » et de celle « du salaire à vie », dans la mesure où elle ne prévoit ni incondicionalité totale, ni déconnexion totale du revenu par rapport à l'emploi, et s'articule avec celles d'une RTT massive et d'un partage des richesses. Elle reste, sur le plan des principes, proche de celle du « salaire socialisé », dans la perspective d'une extension et d'une amélioration continues de la couverture sociale de tous les individus. Dans cette logique, une préoccupation prioritaire porte sur la reconstruction du système de protection sociale, très fragilisé par 30 ans de politiques néolibérales et actuellement menacé de destruction complète. A noter aussi qu'une partie de l'augmentation du chômage provient mécaniquement de l'élévation de l'âge légal de départ à la retraite, et que la RTT pourrait être envisagée - au moins en partie - sous la forme d'un abaissement de l'âge de départ à la retraite à 60, puis 55 ans.

La proposition du « salaire à vie », tel qu'il est conçu par Réseau salariat, même s'il propose un salaire minimum égal au Smic mensuel (qui est une forme de revenu individuel et incondicional) se distingue aussi du revenu de base, car ce salaire à vie serait, en principe, financé par la cotisation sociale et non cumulable avec d'autres types de revenus ; toutefois cela semble en réalité un peu difficile à appliquer et cela suppose une remise en cause de la propriété lucrative. La proposition du « salaire à vie » se distingue aussi de celle du salaire socialisé, par le fait que la totalité de la valeur ajoutée des entreprises serait mutualisée dans différentes caisses (salaires, investissement, gratuité ou services publics...) et non plus seulement une partie.

La question du partage des richesses n'est, par ailleurs, pas vraiment évoquée par les partisans du revenu de base (pour lesquels il s'agit surtout d'instaurer une justice fiscale) ; cependant la proposition d'instaurer immédiatement un revenu de base incondicional intéresse fortement les personnes actuellement au RSA ou qui ne touchent aucun revenu (moins de 25 ans, chômeurs de longue durée, seniors en attente de la retraite...)

Certains défenseurs du salaire socialisé n'adhèrent, pour autant, ni au salaire à vie ni même à l'idée d'une indemnisation de toutes les formes de chômage à hauteur du Smic mensuel. La CGT elle-même, qui a affirmé cette dernière position depuis 2009 (en même temps que la nécessité d'une sécurité sociale professionnelle), a pourtant marqué un recul, en s'alignant dans la pratique sur la conception à minima de la « transférabilité des droits sociaux » portée par la CFDT. Par ailleurs, pour l'U. S. Solidaires, la FSU et d'autres, les modalités de financement de l'indemnisation du chômage pourraient combiner cotisations sociales et fonds publics ; l'indemnisation des « primo-demandeurs » (personnes n'ayant jamais travaillé) pouvant être financée par des fonds publics, et les prestations contributives étant réservées aux personnes ayant déjà travaillé en tant que salariés ou indépendants.

L'adhésion d'un mouvement de travailleurs indépendants tel que la Confédération paysanne, lors de la discussion autour de la plateforme des associations de chômeurs et de précaires de 2007 (voir p. 6-7), avait par ailleurs conduit à élargir la thématique du revenu à celle d'un **nouveau statut du producteur** - et non pas seulement du salarié. Dans cette mesure, le revenu garanti pourrait (et devrait) aussi devenir une première forme de « salaire social » accessible aux travailleurs indépendants, sans pour autant remettre en cause les modalités de travail autonomes de ces personnes.

\* Le *revenu personnel garanti* selon AC ! serait attribué indépendamment des ressources familiales, sans obligation d'accepter un emploi ni contrôle des recherches d'emploi ; mais sous conditions de l'absence d'un emploi permettant de vivre (situation de chômage ou d'emploi précaire procurant de faibles revenus) et de revenus déclarés par la personne elle-même inférieurs à un certain plafond - à définir - de façon à éliminer les hauts revenus. Ceci conduisant en même temps à limiter les possibilités de cumul de ce revenu avec un emploi ou avec d'autres types de revenus.

## ANNEXE AU COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LE REVENU

### PROPOSITION FAITE PAR AC ! QUIMPER

- L'UNEDIC est l'institution centrale pour les chômeurs, puisqu'il s'agit de leur argent.
- AC! doit dénoncer sans relâche le fait que le patronat a un droit de veto dans les négociations, puisqu'il dispose de 50 % des voix. Aucun accord n'est donc possible sans lui. Sauf à ce que l'Etat passe outre, ce qui n'arrive jamais.
- Le scandale redouble lorsqu'on sait que l'UNEDIC, comme les autres caisses de sécurité sociale, gère les cotisations sociales - soit le salaire socialisé - c'est-à-dire la richesse produite par les seuls travailleurs. (Les actions d'entreprises, que nous sachions, n'ont jamais produit toutes seules un seul centime.)

Dans ces conditions, avec un patronat qui mène la lutte des classe (c'est-à-dire qui, lui, fait son boulot), il est pratiquement impossible de mettre en place des réformes véritablement progressistes.

Il faut donc exiger sans relâche, une réforme complète de la gestion de l'UNEDIC, laquelle supposerait :

- des élections ouvertes à tous les salariés du secteur privé (en emploi ou chômeurs) ;
- des candidats issus des grandes organisations syndicales et des associations de lutte contre le chômage et la précarité reconnues ;
- conformément aux origines révolutionnaires de la sécurité sociale, syndicats et associations disposeraient des 2/3 des voix ; - les organisations patronales disposeraient d' 1/3 des voix (avant leur éviction complète).

Alors la revendication principale que devrait porter AC! aurait une chance d'être entendue :

- augmentation progressive des cotisations sociales chômage pour atteindre, dans quatre ans par exemple, 20 milliards d'euros supplémentaires (soit 1 % du PIB)
- largement autofinancée par la remise en cause des exonérations de cotisations sociales évaluées à au moins 55 milliards d'euros ;
- afin de garantir inconditionnellement et sans limite dans le temps un salaire hors emploi pour chaque travailleur au chômage, avec comme plancher de l'allocation de chômage le SMIC net en équivalent temps plein.
- Ceci conduirait bien entendu à la suppression des indignes "minima sociaux".

Pour information, nous nous permettons de rapprocher ces revendications avec le texte d'une tribune publiée par les partisans du revenu de base suite à l'amendement pro revenu de base du député (LR) Lefebvre ciblant explicitement la sécurité sociale.

[http://www.liberation.fr/debats/2015/11/12/pour-un-revenu-universel-inconditionnel\\_1412916](http://www.liberation.fr/debats/2015/11/12/pour-un-revenu-universel-inconditionnel_1412916)

## **ATELIER SUR L'ACCÈS AUX DROITS : LOGEMENT, SANTÉ, TRANSPORT, FORMATION**

**(25 octobre 2015)**

Animation par AC ! Nord Pas de Calais

8 participants à cet atelier : AC ! Loire, AC ! 63, AC ! Gironde, AC ! Nord PDC, AC ! Aubervilliers, AC ! Paris 19-20<sup>e</sup>, SUD-Rail et association de chômeurs et précaires de Moselle.

Ces personnes ont parlé de leur vécu personnel. Un constat : Le chômage et la précarité sont sans cesse en augmentation, particulièrement dans la région Nord-Pas de Calais et Picardie (4 % au-dessus de la moyenne nationale). Ils ont pour conséquences de grandes difficultés en matière de droit au logement et de soins de santé.

La philosophie d'ensemble de cet atelier, c'est que les personnes qui n'ont pas d'emploi sont des citoyens comme les autres. Nous ne voulons plus de catégories entre les citoyens, plus d'opposition entre salariés et sans emploi. Des textes constitutionnels, des articles de la déclaration des droits de l'homme ont été lus. Les éléments fondamentaux de ces documents balaient tous les thèmes abordés dans cet atelier.

### **Transport**

Il y a eu une longue discussion sur la question des transports, avec un rappel de ce qui existe dans certaines régions ou pas. Des expériences ont réussi dans certaines régions. Comment peut-on faire pour généraliser le transport gratuit à toutes les régions? Quelles initiatives mettre en place par rapport à ça ?

Un triple constat :

- Le transport est jusqu'ici une compétence régionale, plutôt que nationale.
- Le transport est un deuxième loyer dans un budget, et cela devient énorme.
- Là où la gratuité avait été obtenue, il y a actuellement des remises en question.

Il y a un enjeu sur le plan de la vie quotidienne, pour que les gens puissent se déplacer. Pour pouvoir faire des démarches de recherches d'emploi, mais aussi parce que la mobilité est un droit fondamental inscrit dans la constitution - le droit de se déplacer quotidiennement et librement dans la société. Les chômeurs pourraient aussi avoir la possibilité de se déplacer sur l'ensemble du réseau national.

Les chômeurs avaient obtenu la gratuité en 1994 dans le Nord. Cela a été remis en cause récemment par la communauté urbaine de Lille. La gratuité a été supprimée sur la métropole lilloise. Les chômeurs et les personnes au RSA devront payer sept euros par mois. AC ! envisage des actions avec le MNCP et un Comité de chômeurs de Roubaix, pour faire revenir sur cette décision. Parce que pour une personne au RSA, sept euros, ce n'est pas rien, et qu'ensuite cela risque d'augmenter. Il y a eu une remise en cause, à cause d'un élu de droite. La réduction sur les tarifs Métro bus tramway vient d'être annulée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les chômeurs avaient aussi obtenu 75 % de réduction sur les TER (même pour les déplacements personnels). Ils ont peur que ce soit aussi annulé, selon les résultats aux régionales.

### **Un membre d'AC ! Gironde**

Il y a un socle commun à tous les cas de figure de l'accès aux droits (santé, transport...) À un moment donné, il y a un ayant-droit, puis la personne chute. L'idée est de trouver les moyens de mettre en place des amortisseurs sociaux, de façon à aller toujours vers le plus haut. Eviter des cassures sociales, les situations où l'on perd tout d'un seul coup. Cette idée, c'est une nouveauté. Il faut absolument

éviter de tomber dans ces pièges, où une personne va de Charybde en Scylla et perd tout, et où les gens se retrouvent mis dans des cases et catalogués. Il faut éviter de cataloguer les gens ; chaque fois qu'on discute avec quelqu'un, on a l'habitude de dire immédiatement : "Cette personne est dans quelle case, elle est où ?" On est tous dans un socle commun. Une personne qui gagne un peu plus peut, par exemple, perdre un peu des réductions sur le transport, mais pas tout d'un seul coup.

La gratuité des transports doit être pour tout le monde. On paye les transports déjà trois fois :

- par les encarts publicitaires payants
- par les commerces dans les gares payants
- par les subventions de l'État et par nos impôts.

J'ai étudié le problème, car j'ai fait partie d'une liste de candidats en Gironde, qui ont prôné la gratuité et celle-ci a été obtenue à Aubagne, à Châteauroux, à Libourne. Personne ne s'est plaint de cela, n'a dit que cela coûtait cher. Les transports sont déjà payés 3 fois.

Keolis - filiale de la SNCF - perçoit 25 % d'augmentation de ses dividendes, ils sont gavés de pognon. Cela ne coûte rien. Et il faut éviter qu'on nous balance à la figure que cela coûte. Vous prenez un train avec 500 personnes dedans, si vous mettez 40 passagers en plus, cela ne coûte rien de plus. Il faut la gratuité pour tous. Éviter de mettre les gens dans des cases, car c'est réhhibitoire, c'est notre piège. Plus on nous enferme dans des cases et plus on s'enferme soi-même dans des cases.

J'ai vu le rapport du GART (*Groupement des autorités responsables de transport*). On paye commercialement un billet SNCF 1/20e de ce qu'il coûte. Quand on paye un billet à Londres, il coûte quatre fois plus cher. Les modalités ne sont pas les mêmes ; le libéralisme n'est pas le même partout.

La gratuité avait été obtenue dès 1994 en Gironde - avant même que je sois à AC ! Gironde : les chômeurs ont obtenu la gratuité pour la carte de transport interurbain et sur le réseau des cars (TBC), pour les chômeurs et précaires et toutes les personnes en dessous d'un certain seuil de revenus, Ensuite, on avait aussi obtenu la carte trans-Gironde, la carte Horizon sur les lignes départementales, avec 90 % de remise sur les trajets de courte durée. Puis ensuite, la précieuse carte Sésame, cela permettait d'avoir 24 trajets gratuits sur tout le réseau TER de l'Aquitaine. C'est 24 chèques, avec des trajets allers et retours sur tout le réseau. Pour les salariés, il y a l'indemnité kilométrique en voiture, et la couverture des frais pour les transports.

Nous avons cette responsabilité au niveau de nos adhérents du département, de la région avec la carte Sésame. Avec l'extension de la région au Limousin et au Poitou-Charentes, la grande région va être énorme, il a fallu plaider pour une extension de cet avantage vers les autres départements, en allant toujours vers le plus haut. Nous avons pris cette initiative pour obtenir cette extension, avec Joëlle Moreau. Il faut vraiment se battre, être convainquant, avoir une argumentation construite, ne pas se faire damer le pion. Nous sommes nous-mêmes les porteurs de ces arguments.

#### Tour de table :

Loire : Dans la Loire, les chômeurs et bénéficiaires du RSA n'ont pas le transport gratuit. Les chômeurs ont une réduction sur les bus d'environ 50 %. Pôle emploi ne rembourse pas les transports pour les personnes qui vont en formation (celles-ci ont lieu pour la plupart sur Saint-Étienne). Il faudrait une uniformisation des droits sur toutes les régions en France. Ecrire une lettre ouverte en ce sens au Ministre des transports.

Aubervilliers : Faut-il penser cette question au niveau national ou régional ? Il n'y a aucune publicité concernant les transports gratuits. L'acceptation de la notion de « chômage » accentue l'idée reçue que les chômeurs sont une catégorie qui possède des avantages par rapport aux autres personnes en

précarité. Il faut une extension de la gratuité à tout le monde.

Puy-de-Dôme : connaît l'existence du billet solidarité en Auvergne.

Moselle : les chômeurs de Moselle ont normalement 90 % de réduction. Il faudrait définir la notion de « précaire », et peut être qu'on revendique l'extension de la gratuité à une plus grande partie de la population (chômeurs et précaires de tous types), voire à toute la population.

Paris 19-20<sup>e</sup> : Il y a maintenant un tarif unique pour les 5 zones de la région parisienne, la réduction pour les chômeurs et précaires sur le métro, les bus, le RER, il faudrait un tarif réduit pour les vélib. En Angleterre, il existe un site *Boycott workfare*, avec des informations sur tout ce que les chômeurs peuvent obtenir, faire comme démarches...

### **Revendications proposées sur le transport**

La revendication principale issue de l'atelier est celle de **transports gratuits pour tout le monde**. La notion de gratuité doit s'étendre sur le plan national et pas seulement local.

Mesure d'urgence :

Exiger la gratuité des transports pour toute personne ayant des revenus en dessous du Smic.

Au-dessus de ce seuil, demander la mise en place d'un « amortisseur social » progressif.

Propositions :

- Ecrire une lettre au secrétaire d'État aux transports.
- Interpeller les candidats au moment des élections régionales.
- Inclure les syndicats et partis dans tous ces échanges.

### **Logement**

Suite à la montée de la précarité et du chômage, on constate un problème massif d'accès au logement, des logements sociaux trop chers par rapport aux ressources des demandeurs d'emploi et travailleurs précaires, des listes d'attente de plus en plus longues, avec des critères d'attribution draconiens. Autre problème : les impayés de loyers de plus en plus importants sont suivis de procédures d'expulsion très nombreuses, avec régulièrement le concours des forces de l'ordre. D'où l'augmentation du nombre des SDF, des femmes seules avec enfants et des familles jetées à la rue. Les foyers d'hébergement sont saturés dans la métropole lilloise. Chaque jour, 400 familles sont sans solution d'hébergement. Face à ce constat dramatique, plusieurs mesures d'urgence s'imposent.

- Arrêt immédiat des expulsions, inhumaines et scandaleuses.
- Des logements sociaux adaptés aux besoins des personnes en situation de précarité, ce qui implique des loyers en rapport avec les ressources des personnes.
- Une augmentation immédiate et conséquente des aides au logement (APL, Allocation de logement social).

Il faut une opposition systématique aux expulsions et aux coupures d'eau gaz électricité.

Le coût du loyer devient inabordable pour tous les gens en précarité.

Il faut la réquisition des logements vacants et obtenir la mise en place de commissions de conciliation dans les municipalités. Il y a une expérience dans la métropole lilloise, par rapport aux impayés de loyer, de commissions de recours ultime pour les locataires des HLM. Les mairies organisent ces commissions en lien avec les associations et les locataires en difficulté, avec les bailleurs sociaux et les CCAS. Il faut tout faire pour maintenir dans le logement social les personnes en précarité, pour qu'elles ne soient pas jetées à la rue. On arrive à trouver des solutions pour maintenir les gens en difficulté dans le logement social.

Le logement privé devient inaccessible. Il faut poser le problème partout de l'accès au logement et du maintien dans le logement pour les personnes dans la précarité. Nous avons aussi posé les questions qui concernent les SDF, les réfugiés, les migrants ; celle du droit au logement pour tous.

Tour de table :

AC ! Loire : il y a la possibilité de négocier des reports de loyers dans les 5 agences HLM de Roanne. Il faut une uniformisation nationale du coût des loyers.

SUD Rail et association de Moselle : souhaite l'instauration d'un taux de loyer en fonction des revenus.  
AC ! Gironde soulève le problème de l'expulsabilité de toute personne ayant un retard de paiement de loyer.

AC ! Lille : Fond de solidarité Logement : une aide est accordée uniquement aux personnes ayant moins de 6 € 20 par jour de revenu. C'est très strict, on a vu le cas d'une personne qui dépassait ce seuil de 92 cts.

**Revendications proposées sur le logement**

Revalorisation des aides au logement

Interdiction immédiate des expulsions et coupures, dans le respect de la loi contre l'exclusion de 1998

Réquisition des logements vides

Gratuité du logement pour toute personne ayant des revenus en dessous du Smic, puis mise en place d'un « amortisseur social » progressif au-delà de ce seuil

Mise en place de commissions de conciliation pour régler les différends, comme cela se fait sur Lille.

**Santé**

Le droit à la santé est un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme. La situation est très préoccupante, concernant l'état de santé des chômeurs et des précaires. Nous constatons lors des permanences d'accueil de graves problèmes (dépression, angoisse permanente, perte de sommeil, stress...) Mais le plus grave est que les personnes ne se soignent plus, car elles ne peuvent faire face aux frais médicaux. Elles ne peuvent pas bénéficier de la CMUC lorsque le montant de l'allocation de retour à l'emploi dépasse le plafond de ressources (720 euros au 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour une personne seule).

Les bénéficiaires du RSA et de l'ASS ont la CMU complémentaire, mais les bénéficiaires de l'ARE - Allocation de retour à l'emploi - et les travailleurs précaires ou à temps partiel n'en bénéficient souvent pas et ont beaucoup de mal à se soigner. Des mutuelles municipales commencent à être mises en place dans certaines municipalités, mais nous ne savons pas comment nous positionner par rapport à celles-ci. Le droit à la santé est complètement détruit actuellement. Même les bénéficiaires de la CMU ne peuvent faire face aux frais des soins d'optique, dentaires et auditifs. (Et il faut ajouter que certains médecins refusent de prendre les personnes bénéficiaires de la CMU).

Les chômeurs indemnisés ne peuvent faire face à des frais de mutuelles, ayant déjà des difficultés financières pour payer le loyer, EDF-GDF. D'où la revendication d'extension de la CMUC à toutes les personnes en dessous du Smic (handicapés, retraités à faibles ressources, salariés à temps partiel).

Nous devons avoir une attitude prudente vis-à-vis des mutuelles municipales. Ces mesures sont mises en place dans le cadre d'un affaiblissement du régime général de sécurité sociale et peuvent s'accompagner d'une accentuation de la mainmise des assurances privées.

### **Revendications proposées sur la santé**

Simplification de la demande de CMU et CMUC

Attribution indépendante des revenus du ménage de la CMUC

Extension du droit à la CMUC aux personnes ayant des revenus en dessous du SMIC, puis mise en place d'un « amortisseur social » au-delà

Tous les médecins doivent accepter le tiers payant

Soutien à la loi anti-gaspillage d'août 2015 (contre le gaspillage alimentaire)

Droit pour toute association de réquisitionner régulièrement dans les grandes surfaces, au même titre que la banque alimentaire par exemple (qui pour l'instant fonctionne par accord au cas par cas avec des grandes surfaces)

Mise en place d'un service de prévention des problèmes de santé

Maintien des établissements de proximité

### **Formation**

Le droit à une formation rémunérée, librement choisie, accessible tout au long de la vie.

Ouvrir des droits à la retraite pendant une formation.

La formation ne doit pas forcément avoir rapport avec un emploi qu'on souhaite faire ; par exemple, on devrait pouvoir demander une formation sur les questions de santé, de diététique (contre la malnutrition), comment apprendre à bien se nourrir etc.

## **COMPTE RENDU DE L'ATELIER : « CONTRE LES DÉRIVES A POLE EMPLOI, EXIGER UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI » du dimanche 25 octobre 2015**

### **Introduction de l'atelier par AC ! Gironde**

Rapidement, Pôle-Emploi est issu de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, le 29 décembre 2008. Petit rappel : le service public de l'ANPE avait un quasi-monopole sur la collecte des offres d'emploi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Son statut était celui d'un établissement public administratif, avec des agents qui étaient contractuels du secteur public – pour la plupart en CDI – alors que les ASSEDIC relevaient du secteur privé. En 2009, avec Pôle emploi, ce ne sera plus le cas, ce qui marque le début de sa privatisation. L'UMP est au pouvoir et, idéologiquement, il s'attaque à la destruction du service public de manière générale, en commençant par celui du service public de l'emploi. La création d'un organisme unique dans la gestion des chômeurs va devenir pour eux un moyen d'accomplir leur offensive contre le secteur public. Et nous allons voir que cette offensive ne cessera pas, même avec le changement politique qui a eu lieu 4 ans plus tard en 2012.

Le fil conducteur de la destruction commence par la soumission et l'allégeance aux intérêts financiers, pour permettre aux entreprises privées de dégager des marges bénéficiaires. La direction de Pôle-Emploi n'y échappe pas et signe, pour finaliser la fusion, des contrats avec deux sociétés américaines - McKinsey et Accenture - spécialisées dans les conseils en management. Pôle-Emploi dans sa conception première est donc soumis aux intérêts et logiques libérales des multinationales américaines. Compétition, bénéfices, performances, rentabilité et concurrence seront donc les maîtres-mots sacrés de la nouvelle institution.

Cette fusion commence, comme toutes les fusions-acquisitions, par des licenciements. Dans ce cas toutefois, on fait soft, car on cherche à dissimuler la destruction programmée du service public de l'emploi, afin de ne pas alerter les citoyens. On commence par élaguer les postes d'encadrement. On les dégage avec un gros chèque. Et dans un deuxième temps, on fait bien sûr pression sur les autres, avec le jeu des nominations. La sélection impitoyable du libéralisme finit par tomber sur tout le monde. Tout en bas, les salariés trinquent, car on détruit leur statut en les alignant sur des statuts du privé. Les ressources humaines peuvent donc être gérées selon les méthodes des multinationales - style chantage au licenciement.

En parallèle, la direction générale de Pôle-Emploi en profite pour faire évoluer la structure dira-t-elle ; en fait d'évolution, de 1.542 sites d'agence et antennes fin 2009, on passera à 956 sites, soit 38 % de fermetures, le réseau de Pôle-Emploi passe à l'essoreuse et est obligé de faire une cure d'amaigrissement. Exit les petits points d'accueil au public pour maintenir la proximité des lieux et le lien social, la perspective c'est déjà le Visio guichet et la gestion par la machine des demandeurs d'emploi. La logique, bien évidemment, c'est de détricoter par pan entier le service public et de le rendre « rentable » - selon des critères financiers.

En même temps, ils mettent en place un nouveau langage de gestion des demandeurs d'emploi, conception linguistique issue du fondamentalisme économique libéral, les demandeurs d'emploi sont tous devenus des « clients », loin d'être rois bien sûr !! La conception financière était alors largement envisagée, car le propre du client c'est qu'il paie pour un service.

La massification du chômage, avec une rapide hausse des chiffres, à cause de la crise financière puis économique, va entraîner la disparition de cette notion de « client », mais par contre les responsables de Pôle emploi vont détourner cette notion en amplifiant largement l'orientation vers le privé, les cabinets privés et les opérateurs de placement privés d'une partie des demandeurs d'emploi \*. La conséquence immédiate est une remise en cause de la conception d'accompagnement et de placement du service public de l'emploi, dans sa dimension de respect des droits et des desiderata des personnes concernées. La conception du « faire ensemble » sera alors passée à la moulinette. C'est le début de la recherche de destruction de la profession de conseiller à l'emploi, à l'intérieur même de leur établissement. L'encadrement cherche à détruire les conceptions de gestion de l'ancienne ANPE. Et le plus grave, c'est qu'ils y sont arrivés, demain Pôle emploi ne sera plus qu'indemnisation et contrôle.

Ce qui a été signifiant en tout cas, c'est la faillite d'une entreprise privée de placement « C-3 consultant », pourtant soutenue à hauteur de deux millions d'euros par de l'argent public issu des caisses de Pôle-Emploi. C-3 Consultant ayant falsifié des contrats d'embauche, écrit de faux rapports d'accompagnement et détourné de l'argent public. Rappelons que certains rapports dès 2008 informent Pôle-Emploi que ces sous-traitants privés sont bien moins efficaces que le service public. Pôle-Emploi, au lieu de remettre en cause cette gestion privée, est obligé aujourd'hui d'orienter vers ces sous-traitants les demandeurs d'emploi qui ont les meilleures chances de retrouver un travail rapidement. Sciant ainsi la branche sur laquelle ils sont assis, car demain il sera facile pour les opérateurs privés de placement d'annoncer que leurs performances dépassent largement celles de Pôle-Emploi. Ce qui concourt, encore une fois, à la remise en cause du service public qu'est encore pour peu de temps Pôle-Emploi.

Pour faire vite, il n'est pas innocent non plus que Pôle-Emploi, sous l'égide de ce gouvernement ordolibéral, mette en place un corps de contrôleurs de la recherche d'emploi pour, soi-disant, redynamiser les demandeurs d'emploi qui auraient décroché de leur recherche. Quelle hypocrisie! Il demande aux chômeurs de rechercher des offres qu'eux-mêmes ne sont plus en capacité de trouver. En fait, c'est un moyen pour faire pression sur les pauvres par le contrôle et la radiation et faire baisser les chiffres du chômage. Cet aspect sécuritaire, autre valeur libérale est totalement liberticide.

Le plus inquiétant aujourd'hui, et qui concourt aussi à la destruction du service de l'emploi et à ses dérives, c'est la démultiplication des modes de suivi et d'accompagnement, avec la volonté de dématérialiser le plus possible la relation entre le demandeur d'emploi et Pôle-emploi, ce sera le suivi 100 % web. Ils en sont même à obliger les demandeurs d'emploi à s'inscrire eux-mêmes sur le net, tout en leur demandant de gérer aussi leur demande d'indemnisation, pour gagner du temps. En un mot, le demandeur d'emploi est utilisé comme un agent de Pôle-Emploi, mais sans rémunération ; summum du libéralisme abouti, puisqu'il s'agit là de travail gratuit. Si on intègre à tout cela la déréglementation et l'ouverture au privé de la gestion des offres d'emploi tels que Jobi-Joba, monster.fr, keljob.fr le demandeur d'emploi passera sa vie devant son ordinateur, individualisé dans des logiques déshumanisantes. Ces sites privés payants iront même jusqu'à mettre en place des conseillers virtuels chargés de suivre les demandeurs d'emploi qui en font la demande. La gestion par la machine est l'arbre qui cache la forêt d'un manque d'effectif criant à Pôle-emploi. Ce manque d'effectif se retrouve dans les déclarations de la direction générale pour faire valider la mise en place d'un nouvel accueil à Pôle-Emploi. Les agences seront fermées au public l'après-midi et les demandeurs d'emploi seront reçus uniquement sur rendez-vous. Ce qui fera dire à certain syndicat de Pôle-Emploi que cette mise

en place tourne le dos totalement aux mesures nécessaires à l'accomplissement de leur mission de service public. Edifiant.

Ils instaurent en même temps la concurrence généralisée via la performance comparée entre toutes les agences et tous les services de Pôle-Emploi, ce qui aboutit, par exemple, à ce qu'un demandeur d'emploi qui signe successivement dix contrats d'un mois rapporte dix bons points à l'agence qui le suit. Par contre s'il signe un C.D.I., il ne rapportera qu'un seul bon point. Vous avez là, la méthode la plus aboutie pour démultiplier la précarité de l'emploi... Pôle emploi devient une machine privée à précariser !

Si Pôle-Emploi avait été un vrai service public, il aurait dû être le plus ouvert et le plus accessible possible aux usagers. Sauf qu'il se referme comme une huitre sur lui-même, et rejette, ce qui est plus grave, comme autant de déchets les demandeurs d'emploi vers l'extérieur et la solitude, en maximisant le développement des difficultés d'accès à un accompagnement humain et personnalisé. On vous promet demain l'isolement et la solitude du vide sidéral de la machine. Une illustration parfaite à la fois des méthodes libérales d'externalisation et de l'individualisation maximisée du libéralisme parfait.

Pour conclure, les nouveaux paradigmes libéraux qui guident le monde, avec les notions de compétitivité et d'attractivité, ont conduit les social-démocraties, comme les partis conservateurs, à adopter une « politique de réduction de l'offre » qui aborde les services publics comme un coût, qu'il faut savoir réduire habilement. C'est ce qui s'est produit pour le service public de l'emploi. La mise en charge de cette bombe destructive est longue comme vous pouvez le constater avec Pôle emploi, mais elle s'approfondit et s'accélère depuis 2008, avec la crise économique. **Une des solutions pour y échapper, c'est la mobilisation de tous pour la défense des services publics comme services du commun, du bien commun par l'invention d'une nouvelle alliance entre usagers, employés et puissance publique, qui incarnera le renouveau. Il faudra bien évidemment sortir aussi du théorème économique libéral.**

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous laisse la parole pour que nous puissions échanger. N'hésitez pas à compléter les dérives à Pôle-Emploi en donnant vos perspectives pour un vrai service de l'emploi demain.

Fait à Bordeaux le 22 octobre 2015

Joëlle Moreau

\* Cette évolution était déjà commencée depuis 2005, suite au plan Borloo, qui accordait un rôle aux sociétés d'intérim, pour le placement des demandeurs d'emploi.

## COMPTE RENDU DU DÉBAT ET PROPOSITIONS ISSUES DE L'ATELIER

**La question posée était donc : Comment faire en sorte de rester sur un service public de l'emploi ?**

**Statut de Pôle emploi :** Etablissement public à caractère administratif financé en partie par des fonds privés de l'Unedic, et surtout avec les cotisations des salariés. 10% de nos cotisations Unedic servent à financer Pôle emploi. Pôle emploi est surtout un opérateur de l'Unedic, avant d'être aussi un opérateur de l'Etat. Il faut souligner que financièrement, l'Unedic a pris le pouvoir sur Pôle emploi.

Un premier constat est fait sur la perte du monopole des offres d'emploi, abandonné déjà à l'époque de l'ANPE. Avec le numérique et les sites privés de recherche d'offres d'emploi, les mêmes offres se multiplient en autant de fois que de sites - celui de Pôle emploi inclus. Quand il ne s'agit pas d'offres inventées, qui n'existent pas.

### **A – Nous demandons le retour au monopole des offres POUR Pôle emploi**

Le métier de conseiller à l'accompagnement et au suivi a été détruit volontairement et notamment par le suivi mensuel personnalisé, surtout en période de forte augmentation du chômage, puisque de ce fait le suivi devient impossible à gérer. Derrière, la volonté c'est d'orienter les chômeurs de plus en plus vers une gestion privée par les OPP (Organismes privés de placement). De la même façon, on détruit le métier de conseiller chargé de la gestion des droits. Pour **demain, il y a une possibilité de privatisation de l'indemnisation, dont l'objectif serait de ne pas indemniser les DE ou d'envisager à terme une « indemnisation par forfait », sans le concours de Pôle emploi.** Le personnel est inquiet pour ses emplois.

### **B – Nous demandons un moratoire sur les logiques de privatisation de Pôle emploi.**

#### **Nous voulons un vrai service public de l'emploi**

Le nouveau parcours du demandeur d'emploi marque un tournant décisif dans la dématérialisation et la gestion par la machine (inscription, indemnisation, suivi 100% Web, Emploi store Mooc, Open class Room).

De plus en plus, en fait, le demandeur d'emploi remplace le conseiller en accompagnement comme le conseiller en indemnisation. Il est seul face à une machine et responsable de son inscription et de son indemnisation, tout passant par le net. C'est du travail gratuit effectué par le DE lui-même, qui permet à Pôle emploi de gagner du temps, parce qu'il y a un réel manque d'effectif.

Le libéralisme poussé au maximum, c'est le retour du travail à la tâche, de l'esclavage et du travail gratuit.

### **C- Nous demandons de stopper immédiatement la gestion dématérialisée et une vraie politique de l'emploi à Pôle emploi.**

**D- Nous demandons de revenir à la mission essentielle de Pôle emploi telle que définie par la loi de 2008 et nous exigeons qu'il se concentre sur ces missions :**

- Conseil
- information
- orientation

Nous exigeons la gratuité, nous rappelons qu'il n'y a aucune obligation, par une loi ou un décret, pour un demandeur d'emploi de posséder les outils informatiques : ordinateur, tablet, connexion internet, imprimante, scanner, photocopieuse, téléphone, email, etc. (Dans ces conditions, qu'on nous paie un ordinateur, un scanner, des téléphones portables...) Que rien ne nous oblige non plus à nous former avec l'Emploi store Mooc de Pôle emploi. Pour Pôle emploi, la gestion numérique est un facilitateur. Il leur permet de gagner du temps. C'est aussi un formidable moyen de contrôle sécuritaire, de traçage à l'encontre des DE. Cela pourrait devenir une prison numérique. « Contrôler, fichier, pister, tracer, radier » !

Attention, à signaler que pour défendre le DE, il y a une ambiguïté dans la mesure où celui-ci a consenti à la dématérialisation de sa relation avec Pôle emploi. **Nous demandons que le DE soit informé et ait le choix entre la dématérialisation ou pas.**

**E – Nous exigeons que le choix entre la gestion dématérialisée ou pas reste à la discrétion du demandeur d'emploi.**

**F - Nous exigeons la gratuité de l'accès aux moyens matériels pour tous les demandeurs d'emploi, si une obligation devait être imposée.**

La mise en place des corps de contrôleurs est totalement liberticide. Dans le sens où les demandeurs d'emploi vont être les seuls citoyens menacés de coupure de leur revenu de remplacement, ce qui remet en cause les fondements de notre démocratie et notamment celui de l'égalité. Il y a aussi un aspect anticonstitutionnel, puisqu'on remet en question le droit à un revenu de remplacement - inscrit dans la constitution de 1958. Et surtout dans une démocratie, nul n'est censé se faire justice lui-même ; or là, Pôle emploi est juge, procureur et avocat. Pire pour se défendre, le demandeur d'emploi n'a comme recours que Pôle emploi (le chef d'équipe des contrôleurs, le médiateur de Pôle emploi, et en dernier recours le tribunal administratif). Il est certain en tout cas que cette mise en place n'est pas pour redynamiser les demandeurs qui auraient décroché, mais bien pour radier et faire baisser les chiffres du chômage. **Il est évident pour tous que l'on ne redynamise pas en privant une personne de ses revenus et donc en l'affamant. Leur slogan est une vraie hypocrisie !**

**G – Nous exigeons l'arrêt du déploiement des contrôleurs de la recherche d'emploi**

Les Comités de liaison (CNL, CRL, CTL) sont issus de la loi contre les exclusions de 1998 de Martine Aubry. La régularité et les dates de réunion doivent être respectés. Constitution d'un cahier revendicatif et se poser la question de jusqu'où on va pour imposer ces revendications ; à quel moment on claque la porte, si on n'obtient pas ce qu'on demande.

**H - Imposer à la direction de Pôle emploi le respect des personnes qui siègent et de leurs mandats, car nous sommes des partenaires sociaux.**

A partir du moment où les personnes sont dans les comités de liaison, il faut que soient respectés les mandats de ces personnes. Il faut exiger un arrêt des contrôles sur ces personnes.

#### **Comment pouvons-nous résister ?**

- Information massive des Demandeurs d'emploi sur les orientations de Pôle emploi et leurs conséquences pour eux. Un vrai droit à l'information !
- Faire connaître leurs droits aux DE et les aider à les faire respecter et appliquer.
- Demander que chaque DE ait accès à l'extrait du Bulletin officiel de Pôle emploi sur la possibilité de refuser la dématérialisation.

- Imposer les courriers avec accusé de réception pour les convocations et les radiations.
- Refuser les contrôles de la recherche d'emploi et exiger leur arrêt.
- Organiser un réseau d'avocat pour défendre les DE.
- Exiger pour chaque DE l'accès au registre de sécurité dans toutes les agences, pour y noter les problèmes rencontrés avec PE et qu'il y ait une remontée au CHSCT. Pour faire respecter ce droit, accompagner le DE, ne pas le laisser seul en cas de problème face à Pôle emploi. (Les DE qui viennent seuls ne sont ni écoutés ni respectés).
- Solidarité face à la fracture numérique, accès à des ordinateurs, internet...
- Demander la mise en place d'un service Babel accessible en plusieurs langues, pour un meilleur accès aux informations pour tous, et notamment aux personnes qui ne maîtrisent pas le français.

**Et en tout cas :**

Programmer des actions collectives et concertées dans toute la France partout en même temps. Construire ces actions collectives, de façon à être plus facilement entendus.

Demander l'arrêt de la fermeture des agences pour des demi-journées, l'arrêt de la suppression des agences de proximité.

Le DE doit pouvoir aller à Pôle emploi. Le numéro de téléphone 3949 est un barrage à l'accès à Pôle emploi, il faut demander sa suppression.

**AC ! Nord-PDC :** nous demandons aux DE qui viennent nous voir de nous faire un résumé sur les problèmes qu'ils rencontrent à Pôle emploi, et nous interpellons le directeur de PE ou le médiateur à leur sujet. C'est une approche à généraliser dans tous les collectifs.

**Info en plus :** ANPSEDIC est un site qui a tout le nécessaire pour nous permettre d'avoir les éléments, afin de prouver que l'on recherche un emploi. Conserver des traces de toute recherche par internet, dans la mesure où ce moyen est imposé au DE.

**Référence bibliographique :**

Rapport de Recours radiations sur Pôle emploi : « Pôle emploi service. Zone de non droit ».

L'intégralité de ce rapport est téléchargeable sur les sites :

[www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org) ([http://www.cip-idf.org/IMG/pdf/pole\\_emploi\\_zone\\_de\\_non\\_droit\\_-\\_chapters.pdf](http://www.cip-idf.org/IMG/pdf/pole_emploi_zone_de_non_droit_-_chapters.pdf))  
et [www.recours-radiations.fr](http://www.recours-radiations.fr)

**COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION DU SNU-POLE EMPLOI FSU (TABLE RONDE N°2) :**  
**« QUEL DEVENIR POUR POLE EMPLOI ? »**  
**(24 octobre 2015)**

- On assiste à la dislocation du service public de Pôle emploi (effets du numérique...)
- Le constat est qu'en fait, il n'y a que 50 000 salariés pour 6 millions de chômeurs.
- L'orientation actuelle du plan stratégique 2015-2020, c'est la déshumanisation totale.
  - \* 100% Web
  - \* Emploi store Mooc
  - \* Open class Room
  - \* Inscription sur le net par le demandeur d'emploi
  - \* Gestion du dossier de l'indemnisation sur le net par le DE lui-même.
  - \* Fermetures des agences 4 demi-journées par semaine.
- Le nouvel accueil et les fermetures des agences entraînent un éloignement des demandeurs emploi de Pôle emploi. Avec la mise à distance, le demandeur d'emploi n'a plus les moyens de faire respecter ses droits. Le lien entre le DE et Pôle emploi est rompu, le service public est déstructuré, donc il n'y a plus de lien social.
- Il rappelle que ce gouvernement a ratifié la convention 181 de l'OIT, qui permet de mettre en concurrence Pôle emploi avec des officines privées. Il rappelle que le privé justement vit de l'argent public que Pôle emploi leur distribue.
- Sur le numérique : Les données sur les demandeurs d'emploi qui sont enregistrées dans leurs dossiers sur le site de Pôle emploi et les autres sites sont incontrôlables. Ces données font aussi l'objet d'une bataille du privé qui veut y avoir accès (pour utilisation à des fins marchandes). Des grosses dérives sont possibles.
- Pour le remboursement des indus et trop perçus, alors que le Conseil d'état a sanctionné Pôle emploi, celui-ci donne des consignes en interne pour faire pression sur les demandeurs d'emploi, afin qu'ils signent des documents dans lesquels ils acceptent de rembourser.

**Face à ces dérives, il demande que les organisations de chômeurs soient solidaires des salariés de Pôle emploi.**

**Les commentaires de la salle :**

- **Au sujet des indus, des consignes sont données à PE de ne pas informer les chômeurs de leurs droits.**
- **Une adresse email, un espace personnel où mettre un CV en ligne n'est pas une obligation. En effet, aucune loi ni décret n'y oblige. Les conseillers doivent le dire aux DE.**
- **Des changements de catégorie auront des effets sur le nombre de chômeurs.**
- **Il y a des discriminations dans le traitement des DE, il faut lutter contre.**
- **Les éléments numériques personnels du DE (dossier du DE) sont l'enjeu d'une bataille actuellement entre PE et le privé. En effet, avec ces données, le privé sera tenté de constituer des catalogues qu'ils pourront revendre à volonté.**
- **Déjà les agrégateurs de sites privés de recherche d'emploi comme Jobijoba proposent des accompagnements privés payants avec des conseillers virtuels.**
- **Dénoncer le fait que, sur les sites privés de recherche d'emploi, une offre d'emploi X se retrouve autant de fois qu'il y a de sites privés... entraînant doublons et quadruplons.**
- **Dénoncer le fait que sur chaque site privé visité, à chaque fois, il faut laisser coordonnées, email et identifiant, ce qui permet justement aux privés de se constituer un catalogue de demandeurs d'emploi « monnayable ».**

- **Que, contrairement à ce qu'on dit, ces sites privés ne sont pas gratuits mais payants. En effet, à chaque fois qu'un DE clique sur un de ces sites, c'est 5 centimes d'encaissés pour eux.**
- **Possible géolocalisation des DE, s'ils actualisent leur situation de l'étranger et notamment en chassant les adresse IP des Ordinateurs. Pire, ce moyen permet à Pôle emploi de savoir si le DE est en recherche d'emploi ou pas.**
- **En tout cas, l'espace personnel et notamment dans la mise en relation directe du DE et de l'entreprise avec CV en ligne, permet de comptabiliser les recherches d'emploi. Pôle emploi a donc un moyen de pister le DE dans sa recherche d'emploi, si celle-ci repose uniquement sur le numérique.**
- **Pôle emploi devient une « prison numérique » pour les DE**

## ATELIER SUR LES LUTTES DES PRÉCAIRES

*Participant(e)s membres des collectifs : Collectif national pour les droits des femmes et AC ! 19-20<sup>e</sup>, Section SUD-Culture Solidaires de la BnF, Collectif de chômeurs et précaires de Vaulx-en-Velin, AC! 63 (comédienne-auteure, slameuse, tantôt intermittente du spectacle tantôt au RSA) CGT-Finances publiques, Matermittentes.*

### Déroulement de l'atelier :

- Témoignages sur des luttes de précaires
- Accès aux droits sociaux pour les salariés en emploi discontinu :
  - Témoignage des Matermittentes
  - Questions relatives au RSA
- Revendications et propositions

### INTRODUCTION (Odile, Membre du CNDF et d'AC !)

Cet atelier traite des luttes et des revendications des chômeur-se-s et précaires, en accordant une place particulière aux questions qui concernent les femmes. Il est nécessaire de retrouver une dynamique de convergences des luttes, chômeurs et précaires. La convention Unedic 2014, qui vient d'être annulée par le Conseil d'État, ciblait particulièrement les personnes intermittentes, intérimaires ou en activité réduite, avec notamment un changement des règles de cumul d'une allocation avec un salaire. Les femmes sont particulièrement touchées par la perte de pouvoir d'achat, car elles sont majoritaires dans les catégories B et C des demandeurs d'emploi. Au total, il y a eu depuis 10 ans une diminution du différentiel entre les taux de chômage des hommes et des femmes, cependant, pour les femmes, cela correspond à un développement des emplois précaires et à TP imposé.

### Evolutions du travail des femmes et nouvelles technologies

Les nouvelles technologies affectent les conditions de travail des femmes. Toutefois, les femmes adhèrent moins que les hommes à toute cette problématique. Aide aux personnes âgées, garder un enfant, nettoyer une chambre d'hôtel, enseigner, toutes ces tâches sont encore loin de pouvoir être automatisées. Tout le côté relationnel du travail reste essentiel dans beaucoup d'activités de services, et nécessite de réelles qualifications qui sont souvent déniées. Ce qui se cache derrière les restructurations, c'est surtout une volonté de destruction de tous les statuts professionnels.

On voit se développer de multiples formes de travail précaire ou « indépendant » (free-lance, autoentrepreneurs, travail à domicile) des systèmes de plates-formes par internet ou téléphone qui permettent un ajustement instantané de l'offre et de la demande de services, notamment dans les services à la personne. On a un **émiettement des emplois**, un saupoudrage des heures de travail, beaucoup de situations de multi-employeurs. **Il y a un éclatement des collectifs** de travail, et en même temps une généralisation de la mise en sous-traitance des activités de main-d'œuvre qui ne peuvent pas être automatisées ou délocalisées, avec un retour à des formes d'esclavage, comme dans le nettoyage.

### Les lois récentes mettent en danger les droits sociaux, les droits du travail et les droits des femmes.

Les **inégalités entre les femmes et les hommes** sont énormes, elles sont un facteur de développement de la pauvreté. Les femmes revendiquent de vrais emplois, certaines formes de travail précaire et à temps partiel imposé constituent une discrimination systémique envers elles. Beaucoup font vivre leur ménage, car elles ont un conjoint dans la précarité ou sont mères isolées, les formes de la vie familiale

ont beaucoup changé.

La loi sur le dialogue social (loi Rebsamen) restreint les instances de représentation du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés, et même au-delà de ce seuil en cas d'accord avec les partenaires sociaux. La possibilité pour les salariés de la sous-traitance d'être élus aux élections professionnelles du donneur d'ordres (obtenue par la loi du 20 août 2008 sur la représentativité des organisations syndicales), a été remise en cause par la loi Rebsamen. Or c'est une question essentielle pour pouvoir lutter contre certaines formes de discriminations.

L'extension des **horaires en soirée et le dimanche** (loi Macron) touche particulièrement les commerces, où 61 % des salariés sont des femmes et où les horaires sont déjà très éclatés. La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 visait à instaurer un **volume horaire hebdomadaire minimum de 24 heures en cas de travail à temps partiel** (avec des possibilités de dérogation). Aujourd'hui, la plupart des branches qui recourent fortement au temps partiel ont signé des accords prévoyant un horaire minimum inférieur.

La loi Rebsamen a supprimé le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes (RSC) et l'obligation d'une négociation consacrée à l'égalité femmes-hommes, pour ne conserver qu'une négociation unique sur toute une série de thèmes. Il y avait l'obligation d'un rapport de situation comparée pour les entreprises de plus de 300 salariés, et cet instrument était important pour pouvoir établir des plans de réduction des inégalités. Cette suppression intervient au moment où les premières condamnations d'entreprises qui ne respectent pas cette obligation légale commencent à tomber – suite à la promulgation d'un décret en septembre 2013. Auparavant, il n'y avait jamais eu de sanctions, les entreprises pouvaient se permettre n'importe quoi.

**Insuffisances de la formation** : depuis les années 2000, on a de moins en moins de formations longues pour les demandeurs d'emploi. En outre, dans beaucoup d'entreprises comme celles de nettoyage, distribution, il n'y a jamais de formations pour les salariés précaires et les femmes.

Quant à la précarité, de nombreuses luttes se sont développées depuis 15 ans dans la sous-traitance du nettoyage, notamment dans les groupes Accor, Louvre Hôtels, Hyatt, Starwood. Des femmes de chambre ont obtenu de fortes augmentations de salaires, des augmentations du volume horaire de leur contrat, des passages à temps complet, un 13<sup>e</sup> mois, des baisses de cadences, la prise en charge de la mutuelle par l'employeur. La revendication d'intégration chez le donneur d'ordres a abouti notamment chez Louvre Hôtel à Pont de Suresnes et dans 5 autres hôtels. (Une référence : *Dix ans de conflits dans l'hôtellerie parisienne*, Réseau Stop-précarité, novembre 2013).

Des syndicalistes de la CGT-HPE, la CGT Finances, SUD-culture et CNT-SO ont pris en main la syndicalisation des salariés de la sous-traitance. Les luttes mettent en avant les questions de la réunification des collectifs de travail sur un site, de l'intégration chez le donneur d'ordres des salariés des sous-traitants, de l'application des accords collectifs du donneur d'ordres à ces salariés (13<sup>e</sup> mois, primes d'ancienneté, arrêt du paiement à la tâche, paiement de toutes les heures effectuées, conditions de travail analogues à celles des salariés en interne...)

Les femmes qui travaillent dans ces secteurs revendiquent **de vrais statuts professionnels**, une augmentation de leur volume horaire, un accès aux prestations sociales (santé, maternité, cotisations pour la retraite), une prise en compte de leur ancienneté dans la profession, un droit à la formation...

## **LUTTES DES PRÉCAIRES ET LUTTES DANS LA SOUS-TRAITANCE**

### **Un membre du Collectif de chômeurs et de précaires de Vaulx en Velin**

La précarité n'est pas la même partout.

- Dans les grosses entreprises, on a beaucoup d'externalisations - avec une casse des statuts. Des licenciements massifs, avec le dégraissage des intérimaires, sont passés sous silence. Il existe une frontière entre les salariés en poste, ceux des sous-traitants et les intérimaires.
- À l'opposé, certaines branches comme les services à la personne ont surtout des salariés en contrats atypiques. Le contenu des contrats y est totalement horripilant, avec des dispositions contraires au code du travail.
- Dans les fonctions publiques (notamment la fonction territoriale), on a jusqu'à 35 % de contrats précaires. Les trois fonctions publiques ne sont pas attaquées de la même façon.

Une masse de 75 % des gens reste dans des contrats normaux, cela décroît moins vite en France qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne. Là-bas, il y a un effondrement total des normes des contrats, des normes très défavorables - avec des contrats à zéro heure.

Par rapport à la capacité d'organisation à partir du lieu de travail, les salariés précaires sont de l'autre côté de la barrière. Une solution existe, à partir du moment où un noyau de salariés arrive à s'organiser à l'intérieur et à obtenir un soutien. Des précaires sont arrivés à s'organiser dans certains secteurs (hôtellerie, restauration rapide – McDo, Pizza hut...) Des expériences de soutien se développent. Il faut élaborer un outil de circulation de l'information régulier et avoir des lieux de rendez-vous et des rencontres régulières.

À Vaulx-en-Velin, nous faisons des permanences juridiques, il y a une explosion de gens avec des contrats atypiques, sans contrats ou avec des clauses illégales et très dures dans les contrats. Les personnes signent ces contrats, car elles ont absolument besoin de travailler. On se demande comment agréger les cas individuels pour monter une résistance collective, face au développement de telles pratiques. Il y a des exemples de résistance dans des boîtes où il y a encore une organisation syndicale. Il faut faire connaître les permanences juridiques qui existent.

### **Représentante de la CGT Finances publiques : Témoignage sur la grève dans l'entreprise sous-traitante TFN**

Dans les centres des Finances Publiques, les travaux de ménage sont sous-traités. Chez TFN Atalian, les femmes ont des contrats de 12 à 15 heures par semaine, pour nettoyer des surfaces énormes - de 1400 m<sup>2</sup> par salariée. 23 salarié-e-s ont fait grève pendant deux mois de mars à mai 2015, avec le soutien de la CGT, et ont obtenu le passage en CDI de salariées en CDD, plus le passage de 7 contrats à 16 H. La grève a concerné 23 personnes dispersées sur des chantiers éloignés, avec des équipes de 10 personnes maximum. Depuis 2012, la CGT Finances publiques agit en solidarité avec les salariés des sous-traitants. Une revendication importante était une revalorisation des contrats à 16 H minimum par semaine. Certains des salariés - majoritairement des hommes - ont un autre emploi. La branche propreté a élaboré un accord qui fixe le minimum des contrats à 16 H (au lieu de 24 H selon la loi), mais ce minimum n'est appliqué que pour les nouveaux contrats. 16 H hebdomadaires était jusqu'au 1er février 2015 le minimum pour avoir droit à des indemnités pour congés de maladie ou de maternité (soit 200 H par trimestre).

Les revendications :

- une prime de blanchisserie
- une progression dans la grille des classifications

- un 13e mois
- une suppression de la clause de mobilité dans les contrats
- un même nombre d'heures de travail pour les remplaçants, que pour les salariés qu'ils remplacent
- un accès à la formation

L'administration doit veiller à l'application du droit du travail chez les sous-traitants, le donneur d'ordres est en droit de résilier le contrat sans préavis ni indemnités, si la réglementation du travail n'est pas respectée. C'est une menace pour l'entreprise de nettoyage, on a un moyen de pression. La Préfecture de Région a le pouvoir de le faire, mais ne le fait pas.

**Pour mutualiser notre action**, la commission sous-traitance du nettoyage de l'U. D. CGT de Paris rassemble la CGT de la profession et la CGT des donneurs d'ordre (Culture, Finances Publiques...) Depuis un an, nous travaillons à un *Guide des droits des salariés de la propreté* qui aborde toutes les questions sur la précarité et les droits des salariés. (Ed décembre 2015, CGT Finances publiques de Paris, CGT-culture et UD CGT de Paris, 122 p). Les salariés du nettoyage sont souvent privés de représentation syndicale, à cause de la dispersion des chantiers et de la corruption dans ce secteur. Dans la fonction publique, il n'y a pas de possibilité pour le salarié des sous-traitants d'être élu comme représentant du personnel chez le donneur d'ordres. Il faut des instruments pour faire connaître leurs droits aux salariés de la sous-traitance. On peut, par le biais du CHSCT, obtenir les contrats qui ont été signés par le donneur d'ordres et le sous-traitant.

### **Représentante de la Section SUD-Culture Solidaires de la BnF : Témoignage sur la grève du nettoyage et la précarité à la Bibliothèque nationale de France**

A la BnF (site François Mitterrand), la grève a duré 2 semaines à partir du 9 avril 2015 - journée interprofessionnelle de lutte contre l'austérité. Les salarié-e-s du nettoyage sont employé-e-s par une société prestataire ONET, qui a emporté le marché en janvier 2013. Il y a une pratique importante, chez SUD-Culture Solidaires, de syndicalisation de tous/toutes les travailleurs/ses à l'échelle d'un site. Les salarié-e-s du nettoyage sont donc tous/toutes syndiqué-e-s à SUD-Culture Solidaires avec les salarié-e-s du donneur d'ordres, certain-ne-s depuis longtemps. La section SUD Culture de la BnF a lancé la grève et l'intersyndicale BnF a soutenu le mouvement par la suite. Des soutiens dans le quartier se sont constitués, surtout avec l'Union locale Solidaires Paris 5<sup>e</sup> 13<sup>e</sup> Ivry, dont la section Solidaires étudiant-e-s de Paris 7 (à côté de la BnF).

Beaucoup de services sont sous-traités à la BnF. Le marché du nettoyage est renouvelé tous les quatre ans, sur appels d'offres. En 2012, la direction de la BnF a décidé de diminuer le budget alloué au nettoyage, car il y avait moins d'argent. Elle a aussi scindé le précédent marché en deux. Cela a occasionné une surcharge de travail. En janvier 2013, la reprise du chantier par ONET s'est effectuée avec une baisse d'effectifs. Il y avait 60 agent-e-s de nettoyage avec la société précédente sur le site Tolbiac. Lors de la passation de marché, des gens ont été incités à partir, avec une prime au départ. Au total, 15 agent-e-s de nettoyage ont été perdus, 25 % de l'effectif. Il n'y a pas eu de changement de la charge de travail, en dépit de la fermeture de quelques espaces.

Lors d'un changement de sous-traitant, dans le secteur du nettoyage, la convention collective oblige la nouvelle société à reprendre les salarié-e-s du chantier et à renégocier les accords collectifs. La suppression des clauses de mobilité dans les contrats avait été obtenue antérieurement ; ainsi, le personnel avait pu être stabilisé. Il a fallu se battre pour conserver l'absence de clause de mobilité dans le contrat.

Il y avait environ 8 personnes en CDI à 35 heures (chef-fe-s d'équipe), les autres (32 agent-e-s) étaient en contrats de 3 à 5 Heures par jour, en CDI et en CDD. Les contrats les plus précaires en CDD étaient en moyenne de 3 H par jour, voire moins. Les fins de contrat CDD ne sont pas renouvelés. Certain-e-s

agent-e-s à TP doivent cumuler plusieurs emplois pour vivre.

Le donneur d'ordres et le sous-traitant se renvoient la balle sans arrêt, le donneur d'ordres se défausse sur le sous-traitant, en cas de revendications. Surcharge de travail, stress, heures non payées, plannings modifiés, il y a beaucoup d'arrêts de travail et de risques d'accidents. Une partie du travail ne pouvait plus être assurée, les locaux étaient sales, le cahier des charges pas respecté. Il y avait des convocations régulières pour dire aux salarié-e-s que leur travail était mal fait et ils étaient menacés de sanctions.

Les revendications étaient principalement celle d'attribution d'heures de travail en plus à tous les agent-e-s pour augmenter leur temps de travail et d'embauches en CDI. Les salarié-e-s ont demandé en même temps une revalorisation des classifications dans la grille. D'autres revendications concernaient la prime de fin d'année et le 13e mois, et le matériel de travail.

Il y a eu une victoire et le protocole de fin de grève, les salarié-e-s ont obtenu :

- 100 heures de travail en plus à répartir entre les salarié-e-s à temps partiel
- trois collègues en CDD ont été passés en CDI
- un audit concernant les tenues et les matériels
- la nomination d'un groupe de travail indépendant pour réaliser cet audit
- le paiement de trois journées de grève sur les 13 jours.

Le protocole n'a pas été appliqué immédiatement. En fin octobre 2015, les CDI viennent seulement d'être signés et les heures complémentaires mises en place. Un projet de charte sociale entre le donneur d'ordres et le prestataire doit être discuté - charte qui serait contraignante.

La BnF compte environ 2400 agent-e-s, dont 1900 sur le site de Tolbiac, dont 470 magasiniers/ères et 250 agent-e-s non titulaires à temps incomplet. Sur ces « vacataires », environ 150 sont embauchés en tant qu'agent-e-s de surveillance, magasinage, accueil, peuvent avoir des intérêts et des revendications en commun avec les salariés du nettoyage ; ces contractuel-le-s à temps incomplet ou « vacataires » sont en effet aussi touchés par la précarité. Les agent-e-s titulaires dépendent de 2 ministères différents (Education nationale/ Enseignement supérieur et Culture), les non titulaires du ministère de la Culture. Les contrats sont en moyenne de 80 heures par mois, soit un salaire de 660 € en début du contrat. Les CDD passent en CDI après trois ans, mais restent à temps incomplet. Après six ans (3 ans de plus), ils/elles ont 10 H de plus sur leurs contrats et peuvent donc passer à 90 heures. S'ils/elles ont des enfants, ils/elles peuvent aussi demander 10 H de plus sur leur contrat.

Le temps incomplet concerne les hommes comme les femmes, les femmes représentant moins de la moitié de l'ensemble des magasiniers/ères (titulaires et non titulaires) ; c'est un travail considéré comme étant un « travail d'étudiant », lorsque cela concerne les « vacataires ». Mais en réalité, la plupart des « vacataires » ont plus de 30 ans, ont terminé leurs études, sont diplômé-e-s, n'ont pas trouvé de travail ailleurs. Certain-ne-s ont des enfants. Ils/elles sont payés autour de 700 € par mois. S'ils/elles souhaitent évoluer, on leur conseille de partir ou de passer des concours pour une titularisation (bibliothécaire, magasinier, conservateur). Un recrutement direct de magasiniers/ères a été fait cette année, ouvert à tous/toutes les candidat-e-s, internes et externes. 35 personnes ont été reçues et 35 sont sur une liste complémentaire pour être intégrés nous l'espérons en 2016. Pour l'ensemble des « vacataires » de la BnF, 22 personnes ont été reçues sur 90 candidats. Pour l'accès à ce recrutement direct de magasiniers/ères titulaires, les candidats viennent de toute la France. La solution aurait dû être celle d'un recrutement avec un volet interne conséquent (ce que la section SUD Culture de la BnF avait demandé), afin de titulariser les « vacataires » déjà formé-e-s aux métiers de la BnF. Un précédent recrutement avait eu lieu en 2009, pour lequel ce type de volet avait été mis en place implicitement. La direction de la BnF a prétendu cette fois qu'il était illégal d'organiser un volet

interne, car ce serait « discriminatoire ». Certains agent-e-s précaires ont 10 ans d'ancienneté à la BNF. Ils/elles ont été formés pour faire ces métiers, mais n'auraient donc pas le droit de candidater à l'occasion de ce recrutement au sein d'un volet interne qui leur serait réservé.

Dans le cadre du ministère de la culture, une circulaire encourage à augmenter les volumes horaires à 110 H pour tous les contrats à temps incomplet sur besoins permanents. Les revendications de passage en CDI et à 110 H mensuelles des précaires sont portées par Sud-Culture, cela correspond à 25 heures 30 hebdomadaires et à 70 % d'un temps complet (maximum légal). La section Sud Culture de la BnF demande le passage à 110 H pour tout le monde, sans exclusion.

## **ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN EMPLOI DISCONTINU ET RSA**

### **Collectif des Maternitantes**

Le Collectif des Maternitantes existe depuis 2009. Elles s'occupent de l'accès aux droits sociaux pour les précaires, vacataires, pigistes, intermittentes. De nouvelles formes de précarité effrayantes sont actuellement mises en place. Une ancienne intermittente (historienne de cinéma et réalisatrice de documentaires), qui avait perdu ses droits, était au RSA. Elle travaillait en même temps pour une boîte d'insertion par le travail spécialisée dans les métiers de la culture. Les contrats d'insertion de ce type (avec des missions à 10 euros de l'heure) se substituent à des contrats de stages et à de vrais emplois.

La lutte des Maternitantes a mis en évidence la complexité de l'accès aux prestations sociales pour les précaires. Beaucoup ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. Cette lutte a remis en cause la légalité du texte de la nouvelle Convention UNEDIC signée en 2014, car il est discriminatoire envers les femmes enceintes, les malades... Mais ce motif d'annulation n'a pas été retenu par le Conseil d'Etat. Pourquoi ? Cela soulève un point essentiel pour les femmes soumises à la précarité.

Les femmes qui sont dans le collectif sont en situation de multi-employeurs, elles ont beaucoup d'employeurs et de lieux de travail différents, ce qui cause un problème pour la mobilisation. Une recommandation récente est celle de la création de CHSCT par branches, notamment pour le spectacle et l'audiovisuel, pour avoir des lieux d'information et d'élaboration de revendications.

Avec l'alternance fréquente de situations de chômage et d'emplois, les intermittentes peuvent perdre tout droit à la sécurité sociale et en même temps à une indemnisation du chômage. Il n'y a pas d'indemnités de chômage en cas de maladie ou de grossesse. Il y a un problème d'articulation des droits entre les différentes situations. Une personne peut avoir travaillé un nombre d'heures suffisant pour remplir les conditions d'accès à la sécurité sociale, mais pas sur la bonne période pour avoir des droits. C'est un problème très technique. Le calcul prend en compte le nombre d'heures travaillées, soit sur les trois derniers mois, soit sur les 12 derniers. Il faut avoir un certain nombre d'heures sur l'une de ces périodes, et souvent, cela ne correspond pas avec les dates des heures effectuées avec les contrats. Les réglementations sont discordantes entre la sécurité sociale et l'indemnisation du chômage. Le travail que mène le collectif en direction de la sécurité sociale vise à changer les réglementations, à la fois pour la maladie et les indemnités de chômage, pour ne plus avoir de rupture des droits. Une grosse difficulté tient à la multiplication des contrats, qui est incroyable. En plus, dans certains métiers du spectacle, les femmes ne peuvent plus exercer leur profession en étant enceintes.

Le collectif cherche à obliger à une continuité de droits dans la discontinuité de l'emploi, et à une concordance des droits entre la sécurité sociale et Pôle emploi, le système d'indemnisation du chômage : « des droits continus pour un emploi discontinu ». Ne pas avoir de baisse de revenu en cas de maladie... C'est une revendication essentielle, et ce problème a été posé dans le cadre de la

concertation en juillet 2014, notamment avec Manuel Valls.

D'autres problèmes rencontrés concernent des Français qui vont travailler à l'étranger. Certains se retrouvent sans aucun droit à la protection sociale. Une professeure de l'Education nationale mise en disposition dans une boîte privée tombe enceinte : qui doit payer ? Autre situation, il faut au moins toucher 8000 € de droits d'auteur pour avoir des droits à ce titre.

La lutte du collectif a permis d'obtenir le passage du seuil de 200 heures par trimestre à un seuil de 150 heures, pour avoir droit aux prestations de maternité ou de maladie. Avant le 1er février 2015, il fallait avoir 200 heures de travail dans les derniers trois mois, ou 800 heures sur les 12 derniers. On a abaissé le seuil à 150 heures par trimestre et à 600 H par an (11H30 par semaine en moyenne). On a obtenu d'abaisser le seuil pour l'ensemble des salariés en profession discontinu. Sinon, pour les autres professions, il faut avoir 600 heures au moins sur les 12 derniers mois. Une autre revendication était de compter les heures sur « trois mois glissants ». Il faudrait rechercher les heures sur trois mois, mais en remontant en arrière à chaque fois sur les trois mois antérieurs si on ne les obtient pas, car les intermittentes n'ont pas de choix de la période de leurs contrats. La sécurité sociale a refusé.

La Délégation aux droits des femmes a auditionné par deux fois le collectif, sur la question de mettre en place une étude sur l'accès aux droits pour les intermittentes. Le collectif voulait poser le problème des caisses de sécurité sociale et de la rupture des droits pour l'ensemble des professions à l'emploi discontinu. Cela ne concernait pas que des salariés de la culture ou du spectacle. Le titre de la loi Rebsamen a été proposé uniquement sur les intermittents du spectacle.

Le non-recours aux droits est massif. Dans les professions du spectacle, il est très compliqué de faire une demande de congé-maladie ou autre, parce que la plupart des gens ne déclarent jamais qu'ils sont malades. Personne ne prend de congés maladie, les gens travaillent en étant malades et cela cause des problèmes de santé. Certaines personnes ont des contrats de 8 heures par semaine et il y a une rupture des droits en cas de maladie...

La discrimination indirecte par rapport aux femmes a été reconnue par le défenseur des droits et c'était une entrée fine possible pour poser le problème de l'accès aux droits pour les salariés en emploi discontinu. Notre dossier était solide. Pour la requête au Conseil d'État, il y a eu trois requêtes :

- celle de la CGT, sur la question de la déloyauté des négociations
- celle du MNCP et du syndicat des avocats de France (SAFE), par rapport au différé d'indemnisation
- celle des intermittents et des Maternitantes, ainsi que de Recours radiation et Sud-culture, qui portait sur beaucoup de points, dont l'accès aux droits pour les personnes en emploi discontinu, les droits rechargeables, le droit d'option. L'avocat Me Lyon-Caen a réuni tous les dossiers et finalement la convention a dû être annulée.

Au départ, les Maternitantes ont été motrices pour déposer cette requête, leur dossier était solide, avec une entrée fine qui concerne peu de gens - les personnes en maladie ou maternité – mais cela peut avoir des conséquences dramatiques. L'avocat pensait avoir gain de cause sur ce problème. Le rapporteur du Conseil d'État n'a pas reconnu comme recevable la discrimination indirecte sur la question de l'accès aux droits aux congés maternité et maladie dans l'assurance-chômage. Il est clair que quelque chose s'est passé sur cette question. Cela ne concernait pas assez de personnes pour qu'on risque de remettre en cause autant de mécanismes.

### **Membre d'AC! 63 (tantôt intermittente, tantôt au RSA) : Témoignage au sujet des commissions du RSA**

J'ai été trois fois dans le **régime** des intermittents du spectacle et j'essaie de revenir dans ce **régime**.

(Comme le rappelle le copain de la Coordination des Intermittents et des Précaires d'Ile de France dans cette vidéo sur le site <http://www.cip-idf.org> à la [Vidéo Riposte 2 - Désintox : réponse à « C dans l'air » du 29/01/2013](#), il ne s'agit pas d'un statut mais d'un régime spécifique d'indemnisation du chômage). Il faut cesser de parler « d'intermittent », quand on parle de travail : on est comédien, chanteur, danseur, metteur en scène, vidéaste, réalisateur, auteur... Quand on parle « d'intermittent », on parle de son chômage et c'est tout.

Je dois créer ma propre compagnie, pour créer une structure recevable au niveau des différentes instances décisionnaires de la culture, être visible. En réalité, une compagnie, est presque toujours une association type loi 1901, ayant pour principal objectif de permettre à une personne, voire au maximum deux, de travailler. Les cotisations dans le domaine du spectacle vivant sont très importantes, de plus de 50 % du TTC pour toute personne faisant appel à un comptable pour s'occuper de ses fiches de paie, déclarations... Même si l'artiste s'occupe d'absolument tout : créer, démarcher, trouver des acheteurs, faire des devis, des fiches de paie ... Les cotisations sont au minimum de 50 %. L'artiste, dans ce cas, cumule toutes les casquettes : artiste, commercial, gestionnaire.

Il n'est pas possible pour une personne travaillant dans les métiers du spectacle de se mettre en congé maladie, lorsqu'elle n'est pas dans le régime de l'intermittence, parce que dans ce cas le contrat de travail (en général un CDD d'une journée) est tout bonnement annulé, ce qui recule encore un peu plus les chances de cumuler les 507 H requises pour y entrer. Et quand elle y est, comme elle a 243 jours d'intermittence (= chômage indemnisé) pour renouveler ces 507 H, s'arrêter signifie risquer de ne pas pouvoir y entrer à nouveau. La condition de 150 heures de travail sur trois mois, c'est encore beaucoup pour ces métiers du spectacle, en réalité il faut être intermittent pour les avoir. Certaines personnes achètent des heures pour garder le statut, certaines achètent des cachets jusqu'à la totalité des 507 heures, pour éviter la honte du RSA. En 2014, avec la nouvelle convention Unedic, il y a eu une forte baisse des indemnités de chômage pour les intérimaires, de 100 € à 200 € par mois.

#### *Les commissions du RSA*

C'est à notre demande que dans le Puy de Dôme, on appelle cela comme ça. En fait, le terme officiel (pondu sous Sarkozy, que nous, militants, nous sommes mis d'accord pour tenter de faire évoluer) c'est : 'équipes pluridisciplinaires'. En langage 'clair', pour ceux qui travaillent dans le social, ce sont des commissions composées de professionnels de différentes disciplines, mais pouvant être compris par le non-averti comme 'équipes proposant des sanctions multiples', ce qui est en effet le cas ... Comme ces équipes invitent les personnes concernées par une sanction à venir « s'expliquer » – ou plutôt 'défendre leur dossier' - devant ces dites commissions et que tout le monde s'étonne qu'il y ait très peu de personnes à venir, il nous a paru important de tenter de ré-humaniser un peu tout ça en proposant un terme moins effrayant. Et ici ça a été accepté.

Avec le dispositif du RSA, il y a une réévaluation tous les 3 mois de la situation des personnes et du montant de leur allocation, en fonction de leurs déclarations. Il y a deux allocations différentes (RSA socle et RSA activité - la dernière devant être transformée en « prime d'activité » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016). Mais on peut soit être au RSA socle seul, soit au RSA Activité seul, soit au RSA Socle + Activité dans le cas où les sommes perçues par l'activité ne permettent pas d'atteindre le minimum atteint par un RSA socle seul... Donc c'est différent sans l'être, il n'y a aucune transparence vis à vis de cela sur le site de la CAF, gestionnaire du RSA.

Les commissions RSA se réunissent une fois par mois pour statuer sur des sanctions financières ou bien en termes de rendez-vous avec des professionnels du secteur social ou de l'emploi, et/ou de réorientations concernant des allocataires du RSA socle seul qui n'ont pas répondu à leurs obligations ou pas fait leur déclaration. Dans ces commissions, la loi prévoit des représentants des allocataires.

AC ! 63 est le seul AC ! en France à être convié à ces commissions. Les commissions du RSA peuvent prendre trois types de sanctions :

- sanction numéro un, 100 € en moins sur l'allocation
- sanction numéro deux, 50 % de perte d'allocation
- sanction numéro trois (qui peut intervenir plusieurs mois après la 2e) suppression de la totalité de l'allocation. Cela n'est pas décidé dans le cadre des commissions, mais ailleurs.

A l'époque de Sarkozy, on a commencé à sanctionner les allocataires du RSA qui ne respectaient pas leur devoir de recherche d'emploi ; en réalité, il y a deux types de RSA :

- le « RSA-emploi » avec recherche d'emploi, dont les bénéficiaires ont des comptes à rendre à Pôle l'emploi

- le RSA considéré comme « social » parce que ce sont des gens qui ont des problèmes de logement ou de santé, et dont la priorité n'est pas le travail ; ces gens-là ont des comptes à rendre aussi.

Ce sont des travailleurs sociaux et des responsables de Pôle Emploi, d'antennes d'aide à la recherche ou au soutien vers l'emploi, des élus locaux au Conseil Départemental - 8 à 10 personnes - qui siègent dans les commissions pluridisciplinaires et qui décident des sanctions à leur égard.

La suppression totale du RSA intervient pour des personnes dont on n'a plus de nouvelles, qui ne répondent pas aux courriers, qui sont perdues, en dépression (peut-être ou pire) ou qui ont déménagé et ne sont plus dans le département. On punit des gens qu'on ne connaît pas. La loi est la même, cela se passe comme ça partout en France. Je vais dans ces commissions RSA pour un nombre plus ou moins importants de personnes, on peut aller jusqu'à parler de 68 personnes en deux heures, qui risquent d'être sanctionnées et pour essayer de faire reculer ces mesures quand c'est possible, les interroger, tenter de réfléchir à ce que l'on pourrait faire pour éviter au maximum les injustices. On m'a proposé de faire ce travail, quand je suis arrivée à AC ! Je l'ai accepté. Je me suis sentie utile seulement de rares fois, mais au moins une fois pour une jeune mère de famille qui reprenait des études, quelques autres fois pour que les personnes aient des courriers ou des coups de fil davantage adaptés à leurs situations (personnes avec des difficultés de compréhension de ce qu'on leur demande). On regarde ce qui se passe, on transfère l'information et on essaye de dire quelque chose. C'est dans la loi qui prévoit des représentants des allocataires, on a un œil pour voir ce qui se passe.

## **COMPTE RENDU DU DÉBAT**

### **Membre du Collectif des chômeurs et des précaires de Vaulx-en-Velin**

Le droit découle de la loi Aubry de lutte contre l'exclusion, qui instaure un accompagnement des demandeurs d'emploi et une participation des usagers dans toute instance publique ou administration – CAF, Pôle emploi... - à laquelle le demandeur d'emploi est confronté. Il faut faire jouer cet accompagnement, mais la comparaison avec les commissions paritaires de la fonction publique n'est pas justifiée. Dans les commissions paritaires de la fonction publique, il y a autant de représentants des salariés que des employeurs, mais avec les commissions du RSA, c'est totalement déséquilibré. Auparavant, on avait les CLI - Commissions locales d'insertion. Donc, on a un droit d'accompagnement des demandeurs d'emploi par une association de défense des droits des chômeurs. La loi Aubry a fait l'objet de circulaires d'application, qu'il nous est possible de ressortir. Cela permet de faire sortir le problème de l'enceinte close dans laquelle l'administration voudrait l'enfermer. Le risque est d'avoir dans ces commissions des associations auto-proclamées. Ces commissions sont truquées. Le droit d'information n'est pas pratiqué. Les comités de liaison, le droit d'accompagnement des chômeurs, tout cela a été perverti, transformé en chambre d'enregistrement par Pôle emploi.

## **Maternitantes**

Faut-il participer aux instances paritaires de l'UNEDIC ou de Pôle emploi, dans les Comités de liaison ou autres, pour les associations de chômeurs et de précaires ? Dans le contexte qui est imposé, on risque de produire une dé-crédibilisation de ces associations. Les gens ne sont pas rémunérés pour faire ce travail de suivi et d'information, il faudrait avoir une capacité d'observation et de critique sur l'ordre du jour de ces réunions.

La question de la délégation et du contrôle par les usagers eux-mêmes de ces commissions, c'est pervers. La loi Rebsamen du 17 août 2015 comporte un titre II sur l'intermittence du spectacle. Les intermittents devront négocier dans leur propre branche, au motif de protéger leur régime, avant d'aller négocier à l'interprofessionnel sur l'ensemble des droits des chômeurs. On demande aux organisations syndicales du secteur de se conformer à une trajectoire financière fixée pour tout le monde (par le MEDEF) et de réduire l'enveloppe. C'est se battre soi-même. L'interprofessionnel peut retoquer ce qu'ils ont négocié. C'est une tentative de basculement vers une caisse autonome par branche. La trajectoire fixée au préalable par l'interprofessionnel, c'est comme si on avait deux enveloppes séparées, une pour l'annexe 8 et une pour les autres chômeurs, et il y a une réduction des deux enveloppes.

## **Une membre d'AC ! 19-20<sup>e</sup>**

Il y a une contradiction quelque part. Depuis des années, les associations revendiquent une participation dans les instances paritaires et les institutions comme Pôle l'emploi, l'UNEDIC etc. Il y a eu seulement l'institution des Comités de liaison et des commissions du RSA. Les Comités de liaison sont la seule instance où peuvent participer les associations. La lutte des chômeurs de 1997-98 avait permis d'obtenir ces comités de liaison, pour que les associations puissent dialoguer avec les instances dirigeantes de Pôle l'emploi. Le problème est que cela entraîne des difficultés pour les associations, car dans un contexte défavorable, elles peuvent apparaître comme cautionnant des décisions négatives pour les chômeurs.

## **Une membre d'AC ! 63**

Pourquoi penser que c'est une caution ? Quelque chose se passe qui aurait lieu de toute façon. Il faut avoir un regard et il est possible de dire certaines choses, là où c'est vraiment inacceptable etc. Beaucoup de réunions ne débouchent sur rien. Ce n'est pas une tâche qui me plaît, mais dans le boulot que j'ai choisi et que je défends au jour le jour, c'est malheureusement également ma réalité de passer un temps fou à travailler bénévolement (démarchages nombreux pour jouer mon spectacle, prises de contact pour des boulots d'ateliers artistiques à venir... Connaissez-vous un poète de l'histoire, un artiste digne de ce nom (je ne parle pas des clowns à MacDo) dont une grande partie de la réalité a été cela ? Là c'est deux heures de réunion par mois, où je peux parfois servir à quelque chose ; pour combien de réunions de travail, de dossiers, de démarches pour rien effectués les dernières années... qui si elles devaient être comptées dans les budgets de mes spectacles ou de mes ateliers, ne me permettraient jamais de travailler. Je ne suis certes pas payée pour ces réunions, mais je ne suis jamais payée (si c'est arrivé une fois en 8 ans !) pour élaborer un projet avec d'autres gens, qui eux le font, la plupart du temps, sur leurs heures de travail.

## **Maternitantes**

On n'est pas des représentants élus par qui que ce soit. Quand on va dans ces instances, c'est un travail important pour analyser tout ce qui se passe, faire des comptes rendus, informer. On n'a aucun moyen pour faire ce travail. Quand je vais dans ces instances, je suis la seule à ne pas être payée, car je suis

au chômage. On a une responsabilité sur ce qui peut se passer. Faire correctement ce travail exige un vrai travail de terrain. Nous n'avons pas de moyens pour le faire. Cela coupe les capacités critiques au bout d'un moment, quand il n'y a pas d'ordre du jour, qu'il ne se passe rien, qu'on ne met pas les bons acteurs en présence. On ne donne rien comme moyens, puis on dit « Ah ! On n'a pas travaillé là-dessus ! » Travailler la méthode, c'est cela qui est important.

## PROPOSITIONS, REVENDICATIONS DE L'ATELIER SUR LES LUTTES DES PRÉCAIRES

### Lutter contre l'extension des formes de travail précaires

- Lutter contre la segmentation des emplois, l'éclatement des collectifs de travail, les discriminations, reconstituer l'unité du collectif de travail
- Contre le développement de la sous-traitance, constituer des syndicats de site, syndiquer les salariés de la sous-traitance avec ceux du donneur d'ordres
- Lutter pour l'intégration chez le donneur d'ordres des salariés de la sous-traitance et pour l'application des mêmes statuts, accords collectifs et avantages sociaux (13 e mois...)
- Lutter pour l'application du minimum légal de 24 H par semaine pour les contrats à temps partiel
- Lutter pour une organisation du travail permettant de vrais statuts professionnels
- Elaborer des instruments pour faire connaître leurs droits aux salariés - notamment dans la sous-traitance ou les services à la personne.

Références : - Brochure de la CGT-HPE (Hôtellerie de prestige et économiques) : *Reconstituer la communauté de travail*, mai 2015

- *Guide des droits des salariés de la propreté*, Ed décembre 2015, CGT Finances publiques de Paris, CGT-culture et UD CGT de Paris 122 p.

### Lutter contre la précarité des femmes

- Soutenir les luttes des femmes en vue d'obtenir de vrais statuts professionnels, sortir du travail informel et de l'émiettement des horaires, obtenir une augmentation du volume horaire de leurs contrats, ouvrir des droits à la sécurité sociale, à la retraite...
- Permettre aux salariés précaires et aux femmes de s'insérer dans un collectif de travail
- Des associations de femmes émettent des réserves, en cas d'instauration d'un *revenu de base* ou d'un  *salaire à vie*. La reconnaissance de la valeur créée par le travail domestique ou associatif, surtout effectué par les femmes, comporte un risque de les maintenir enfermées dans ces types d'activités. Il faudrait que chaque personne puisse être insérée dans une entreprise et connaître un parcours professionnel qualifiant.
- Il faut permettre aux femmes un accès à toutes les formations et professions, aller vers une réelle mixité des métiers. Offrir d'autres possibilités aux femmes que des activités en continuité avec la sphère domestique.
- Mettre en place des services collectifs leur permettant d'aller travailler à l'extérieur de chez elles. (Garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées...)

### Construire des instruments de coordination des luttes

Construire une résistance collective face aux pratiques de développement de la précarité.

Ne pas séparer les luttes contre le chômage et contre la précarité. Toujours relier ces différentes situations. Faire des permanences juridiques communes.

Constituer des réseaux d'information et de soutien aux luttes. Aider les précaires à s'organiser à l'extérieur des entreprises, dans le cadre de collectifs regroupant les cas dispersés.

Travailler à la continuité des droits sociaux dans la discontinuité de l'emploi, lutter contre toutes les

formes de ruptures des droits, les « effets de seuil » qui entraînent une perte brutale des droits... (Toute évolution doit être progressive).

Elaborer un outil de circulation de l'information régulier et avoir des lieux de rendez-vous et des rencontres régulières – si possible dans toutes les régions.

Faire connaître les différentes permanences juridiques qui existent autour des problèmes de la précarité et du chômage.

### **Travailler les méthodes pour l'accompagnement des personnes en précarité**

Participer ou non à des commissions comme celles du RSA, aux Comités de liaison ? Avoir des observateurs ? Il faut pour cela réunir des conditions favorables.

La loi Aubry contre les exclusions sociales de 1998 a fait l'objet de circulaires d'application, notamment sur l'accompagnement des chômeurs et la participation des associations de chômeurs dans certaines instances (comité de liaison...)

Faire circuler les bonnes informations, sortir les problèmes de l'enceinte close dans laquelle l'administration veut les enfermer.

Exiger des moyens, pour les associations de chômeurs et de précaires, afin de leur permettre de faire un vrai travail de terrain, d'observation et de suivi.

Refuser de participer à des instances où les associations de chômeurs et précaires ont peu de place, ne peuvent pas réellement peser, et où l'on ne fait qu'entériner des décisions négatives pour les personnes en précarité (sanctions...)

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLEINIÈRE DU 25/10/2015

**40 participants. Associations et collectifs présents : AC ! Paris, AC ! Picardie, AC ! Nord-Pas-de-Calais, AC ! Gironde, AC ! Quimper, AC ! Rhône, AC ! Puy-de-Dôme, AC ! Reims, MNCP, CIP, Recours radiations, Maternitantes, ATTAC, Utopia, SUD-culture, Sud-Rail**

### Comptes rendus des ateliers :

- 1) Revenu de base, salaire socialisé ou salaire à vie ?
- 2) Accès aux droits – logement, santé, transport, formation
- 3) Dérives de Pôle emploi, pour un vrai service public de l'emploi
- 4) Lutttes et revendications des travailleuse-r-s précaires

(Voir les comptes rendus de ces ateliers ci-dessus.)

### Un membre d'Utopia

Les différentes propositions de l'atelier sur le revenu (revenu de base, salaire socialisé...) sont-elles compatibles ou incompatibles entre elles ? A mon avis, il n'y a pas d'opposition entre ces propositions. Une chose intéressante, ce sont les trois critères ; le revenu que nous voulons doit être :

- strictement individuel (pas de prise en compte des ressources de la famille, pas de réduction lorsque quelqu'un se met en couple etc.)
- universel : pas de contrôle sur les ressources ;
- inconditionnel, sans contrôle d'activité : pas de flicage, pas de contrôleurs...

C'est la définition même d'un « *revenu de base* » au niveau mondial. On peut considérer que le revenu de base est le niveau zéro du « salaire à vie » ; et si les partisans du « salaire à vie » acceptent cette proposition, alors le salaire à vie est aussi une forme de revenu de base.

Que fait-on par rapport à la négociation Unedic ? C'est la question qui est restée en fin de l'atelier. Il me semble qu'il y a un terrain d'accord possible. On peut aller devant l'Unedic avec la revendication du *salaire à vie*, demander à ce que la cotisation sociale soit étendue - éventuellement jusqu'à représenter 100 % de la valeur ajoutée des entreprises.

On pourrait demander que le RSA soit lui aussi financé par la cotisation sociale - une refonte de ce dispositif avec celui de l'assurance chômage - et une augmentation de la cotisation sociale, afin de pouvoir financer ce niveau zéro du *salaire à vie*. On a une revendication radicale à amener devant l'Unedic là-dessus, car l'enjeu, c'est la source de financement de ce revenu. La source de financement, ce serait de prendre directement sur la valeur ajoutée créée par les entreprises. L'argumentation qui est au cœur des luttes des syndicats et des chômeurs, c'est que l'économie marchande ne peut fonctionner que parce qu'il y a une quantité incroyable de travail gratuit effectuée - notamment par les femmes au foyer, par les chômeurs... Les chômeurs travaillent, produisent des valeurs d'usage sans lesquelles la production de valeur économique ne serait pas possible. Etant donné que les entreprises bénéficient aussi de ce travail effectué gratuitement, elles doivent payer au minimum pour la subsistance de chacun.

Comment les deux approches peuvent-elles se rejoindre ? Encore une fois, le *revenu de base* est un terme qui a été inventé par un groupe d'universitaires de différents pays, de différentes disciplines et de différentes perspectives, pour discuter ensemble. Le *salaire à vie* est une version du revenu de base, nous sommes en présence de différentes versions d'un revenu individuel, universel et sans contrôle des ressources ou des activités. Cela n'a pas de sens d'opposer "salaire à vie" et "revenu de base". On

peut opposer le « salaire à vie » à telle ou telle version du « revenu de base » qui est proposée par X ou Y, mais pas à toutes les versions du revenu de base.

Nous sommes ici pour faire de l'unité. Un revenu, c'est ce qui appartient en propre aux individus, on peut le tirer de différentes sources. Même le salaire est une forme de revenu ; pour certaines personnes, le salaire n'est pas la seule source de revenus. Beaucoup de gens ont un salaire et font d'autres choses à côté, ont un potager et d'autres formes de revenus que leur salaire.

Nous demandons un revenu défini sur une base strictement personnelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contreparties en termes d'activités. C'est valable pour tout le monde, car c'est important de ne pas faire de différences, de ne pas mettre les gens dans des cases...

### **Membre d'AC ! Paris Sud**

Nous avons quelques divergences, dégageons ce qui est positif. Nous sommes arrivés à un accord : « Il faut un revenu pour exister ». Après, il y a différentes possibilités en ce qui concerne le montant de ce revenu, cela doit être lisible et immédiatement compréhensible par toute la population.

Faut-il parler de la création d'un revenu ou d'un salaire personnel ? C'est une question de vocabulaire ; moi je préfère garder le terme de « revenu » ; car par définition, un chômeur n'est pas dans une entreprise, donc ce qu'il touche est un revenu et pas vraiment un « salaire ». Pour le lecteur, c'est plus clair. Mais je préfère le terme de « revenu » à celui de « salaire socialisé », surtout parce qu'il s'agit pour moi de sortir du salariat par le haut.

Le revenu déconnecté de l'employabilité, c'est la question sur laquelle il nous faut avancer, c'est un impératif catégorique. Si les entreprises ne veulent pas de nous, nous avons le droit de ne pas crever de faim, on peut le dire brutalement.

Sur le montant qui est demandé, il vaut mieux être précis, donner un chiffre en euros ou bien se référer au Smic. Le Smic est la revendication historique d'AC ! Utopia (courant du MFRB dont je fais partie) demande à ce qu'aucun revenu ne soit en dessous du seuil de pauvreté (environ 860 euros), tout en conservant en plus les prestations de sécurité sociale, les allocations logement, les allocations familiales... Mais il existe différentes versions du revenu de base et des versions libérales de ce revenu.

Et puis il y a la revendication : « Un emploi c'est un droit, un revenu c'est un dû ! » Un emploi c'est un droit, donc il faut créer des emplois pour les chômeurs, donc multiplier les emplois existants et cela ne peut se faire que par la RTT. C'est une logique brutale ! Donc aller vers les 32 H et même vers la semaine de 20 H. En 1932, un économiste comme Keynes préconisait la semaine de 15 H. Avec les gains de productivité qu'on a eu depuis cette époque, il est possible de demander aujourd'hui la semaine de 20 H. Il faut demander la RTT avec des créations d'emploi correspondantes, car on peut faire la RTT sans aucune création d'emploi.

Puis il y a la question : « Qui paie ? », c'est important aussi. Comment trouver l'argent ? Il faut taxer les profits. Des entreprises font actuellement une valeur ajoutée énorme avec 50 salariés. On peut parler de financer la RTT et des créations d'emplois par un prélèvement sur l'Excédent brut d'exploitation – c'est à dire sur les profits des entreprises. Il faut des prélèvements sur les surprofits.

Economiquement, c'est possible de financer le revenu de base et la RTT, pour autant que l'on redistribue ces énormes gains de productivité, à condition de distribuer la richesse autrement. Il y a l'argent pour le faire. Tout cela parlerait aux 8 millions de personnes qui vivent en France avec moins de 1000 euros par mois.

### **Membre d'AC ! Picardie**

En ce qui concerne le revenu de base ou minimum garanti ou suffisant... je n'ai pas compris, dans le compte rendu qui nous a été fait, quelles dépenses il devrait servir à payer : alimentation, loisirs, déplacements, essence si besoin ? Beaucoup de choses sont à préciser, en fait, deux questions se posent :

- Nous ne connaissons pas le montant qui est demandé.
- Nous ne savons pas ce qu'il permettrait exactement de payer, au niveau individuel.

Les dépenses de santé, les déplacements seraient-ils financés sur le montant de ce revenu ? Une contribution pour la couverture de santé serait-elle payée sur le montant de ce revenu ?

### **Membre d'AC ! 19-20<sup>e</sup>**

Il faut que ce revenu garanti soit personnel et qu'il soit un « reste à vivre », permettant de couvrir les dépenses de la vie quotidienne. On ne doit pas faire entrer en ligne de compte les autres allocations, aides sociales ou prestations sociales perçues (allocation logement...) pour la comparaison avec ce revenu minimum garanti. Pour que ce soit clair pour tout le monde, il ne faut pas non plus prendre en compte les différences au niveau du coût du logement. Il faut une allocation logement, en plus du revenu garanti, d'un montant variable selon les régions.

Nous avons cherché à éviter le mot « individuel », qui est connoté négativement, nous avons parlé d'un revenu « personnel » ou attaché à la personne... AC ! a toujours pris comme référence le Smic mensuel. Lors de la discussion autour de la plateforme du Collectif pour des droits nouveaux en 2008-2009, certaines associations comme le MNCP voulaient qu'on demande 80 % ou 90 % du Smic.

Je suis pour une solution de financement mixte, combinant la cotisation sociale et la fiscalité. C'est une bonne idée d'augmenter la cotisation sociale employeurs, car cela revient à ponctionner les profits, et c'est indispensable pour rétablir l'équilibre du système de protection sociale (et des retraites). Mais le problème est que cette idée ne passe pas bien dans l'opinion, avec le système actuel. Les entreprises qui ont 20 % de salaires dans leurs frais de fonctionnement s'adapteront sans difficulté ; mais celles qui ont 70 ou 80 % de salaires risquent d'être mises en difficulté, en cas d'à-coup de la croissance... Les entreprises du secteur privé doivent toujours vendre leurs produits sur le marché. L'idéal serait de pouvoir obliger les entreprises qui font des bénéfices à embaucher.

### **Membre de Recours radiations**

Elle fait trois propositions :

- Réunion en une caisse unique des caisses de sécurité sociale et d'assurance chômage
- Une nouvelle gouvernance de l'UNEDIC, car la gouvernance actuelle est très mauvaise
- L'annulation de toutes les dettes de l'UNEDIC.

Cette caisse unique de sécurité sociale et d'assurance chômage serait créée, en plus, dans la perspective d'une suppression des indignes minima sociaux.

### **Membre de la CIP**

La liste de propositions n'a pas été pensée de façon cohérente (indemnisation du chômage à partir de tant d'heures travaillées, revenu garanti, retraites...) On liste tous les possibles pour avoir un revenu, sans qu'il y ait une pensée. La CIP propose un modèle basé sur le salaire socialisé, qui assure un revenu même avec « zéro heure travaillée » (NHT=0). Nous demandons un modèle valable à partir de 0 heure travaillée.

- Le salaire socialisé, ce n'est pas uniquement le « salaire à vie » selon B. Friot. Il en existe plusieurs versions, comme pour le revenu de base.
- Une question à laquelle nous n'avons pas répondu dans l'atelier sur le revenu, c'est : « un revenu de base ou un salaire socialisé ? » Que recouvre un revenu comme le revenu de base ? Comment cela fonctionne, par exemple par rapport à la retraite, à partir de 18 ans, dans un système comme cela ? On ne pense pas quelque chose de cohérent.
- La CIP demande aussi un plafonnement des indemnités de chômage à 2,5 fois le Smic.

### **Membre d'AC ! Gironde**

- Les minima sociaux sont très en dessous du Smic et ne permettent pas de vivre. Il faut au moins le Smic pour vivre, il n'y a pas à discuter là-dessus.
- Nous raisonnons dans une certaine réalité, à un instant T, où il n'y a aucun revenu (pour beaucoup de gens). On structure une revendication sur le revenu, mais il y a encore le problème de la retraite. Quand nous aurons obtenu un revenu garanti au Smic pour tous, nous n'aurons plus besoin de certaines revendications, comme celles sur la retraite. Sauf à revendiquer l'augmentation du montant de ce revenu garanti. Pour l'instant, une revendication, c'est d'avoir la retraite dès 60 ans.
- La CGT a repris depuis 6 mois la revendication de la RTT à 32 H, qui était portée par AC ! depuis 1994. Autant porter la revendication des 30 H, pour lui donner plus de force.
- Toujours préciser qu'il faut une RTT avec une vraie répartition des richesses.

### **Membre d'AC ! 63**

- Le revenu de base est cumulable avec d'autres allocations : l'allocation logement, les transports gratuits ou les tarifs réduits sur les transports. Un salarié comme un chômeur touche lui aussi une aide au logement, des allocations familiales, des prestations de sécurité sociale... Le revenu est différent du salaire, on ne va pas faire de la sémantique de base.
- La loi de 1998 contre les exclusions sociales n'a jamais été abrogée, on peut s'appuyer sur cette loi pour exiger des indemnités décentes et permettre aux personnes de faire tout ce qui est prévu dans le cadre de cette loi, y compris se loger, se soigner, des activités artistiques, culturelles... Cela signifie un haut niveau de protection sociale.
- La diminution du temps de travail se justifie amplement aujourd'hui par les gains de productivité, qui se développent d'une façon extravagante. Elle devrait être proportionnée aux gains de productivité - soit par secteurs, soit globalement. Personne ne peut contester cela.

### **Chômeur au RSA**

C'est important de garder cette ambiguïté entre le revenu et le salaire, à cause de ce qui se joue en termes de prélèvements :

- Si c'est un salaire, c'est le patronat qui doit payer
- Si c'est un revenu, c'est le contribuable qui paie.

Il faut faire apparaître un chiffre, rien en dessous du Smic.

### **Membre d'ATTAC**

- L'aboutissement des revendications (quelles que soient les formulations) dépend des mobilisations que nous allons pouvoir construire. On peut difficilement choisir aujourd'hui entre telle ou telle solution. Une proposition était de faire démarrer toutes les propositions en même temps et de voir quelles sont leurs complémentarités.
- Pour le financement du revenu, on pourrait envisager une imposition spéciale sur les revenus du capital : grandes fortunes, bénéfices des sociétés, taxation sur les machines...

Le partage de la VA a été fortement déplacé depuis 30 ans, au détriment des salaires. Parler de « taxer les bénéfiques », cela signifie rétablir ce qui a été perdu par les salariés. La part qu'on va prendre sur les profits va se partager entre cotisations sociales et impôts. Les entreprises qui ont peu de main d'œuvre (pétrole, EDF) peuvent être taxées sur les bénéfiques, et celles qui ont beaucoup de main d'œuvre peuvent être taxées par le biais des cotisations sociales.

### **Membre d'AC ! Loire**

- Il y a un risque que certains (patrons ou politiques...) pensent à ramener toutes les indemnités de chômage vers le Smic. Les chômeurs qui ont touché un salaire de 3000 euros, et qui perçoivent une indemnité de 70 % de leur ancien salaire, peuvent craindre un affaiblissement de leurs allocations (ARE) avec un aplatissement vers le Smic.
- Les 32 heures ne créeront pas d'emplois. Pour la RTT, il faut demander les 24 H par semaine, sinon il n'y aura pas de créations d'emplois.

### **Membre du MNCP**

Le MNCP insiste sur l'importance des revendications immédiates et à court terme, comme l'attribution des allocations de minima sociaux indépendamment des ressources de la famille. Il demande à ce qu'on revendique une amélioration de l'ARE, car le taux de remplacement par rapport à l'ancien salaire est actuellement de 57 % et c'est trop faible. Quelle revendication pourrions-nous porter à ce sujet ?

### **Membre d'AC ! 63**

La revendication d'une seule caisse réunissant sécurité sociale, assurance-chômage et RSA peut prêter à confusion. On peut comprendre, par exemple, que les intermittents, qui bénéficient d'un régime plus favorable, seraient alignés sur les autres catégories de demandeurs d'emploi quant aux conditions pour toucher des allocations.

### **Membre d'AC ! 19-20<sup>e</sup>**

Imposition sur les bénéfiques des sociétés ou taxation sur les machines ? Les entreprises qui délocalisent n'ont ni machines ni salariés sur le territoire français, mais elles font des bénéfiques énormes, en faisant uniquement la réimportation et la commercialisation de produits. Sur une importation, vous avez très peu de frais de personnel, pas du tout de machines et des bénéfiques très importants. Si on demande des droits de douane, cela va poser des problèmes avec les autres pays. Le vrai terme serait « taxation sur la valeur ajoutée des entreprises », mais il ne faut pas employer ce terme, car certains sont prêts à nous remettre une TVA sociale, ce qui n'est pas du tout la même chose.

### **Membre d'AC ! Paris Nord-ouest**

« Taxer le capital », il ne faut pas avoir peur de le dire. Le problème, c'est que les hauts cadres et les grands patrons trouvent toujours les moyens de défiscaliser les bénéfiques des sociétés et de se les mettre à gauche : stocks options, parachutes dorés, retraites chapeaux...

### **Militant associatif contre le chômage**

Présente une liste de propositions.

- L'Etat pourrait se financer auprès d'une banque centrale du pays, par une ligne de crédit à taux zéro.
- Une personne ou une entreprise qui gagne de l'argent dans un pays doit payer des impôts et des cotisations dans ce pays.

- Tous les derniers jours du mois, les opérations d'achat et de vente de produits financiers et immobiliers qui ont eu lieu au cours du mois pourraient être taxées, avec une « taxe de solidarité ».

---

## **BILAN DU FORUM : QUELLES REVENDICATIONS METTRE EN AVANT ?**

Les débats qui ont eu lieu lors des tables rondes et des ateliers du forum ont réuni au total une centaine de participants, et ont fait émerger 3 revendications :

- **la création d'un revenu ou salaire attaché à la personne au moins égal au Smic net mensuel, attribué dès l'âge de 16 ans, sans contrôle des ressources ni contrepartie en termes d'obligation d'accepter un emploi**
- **une réduction du temps de travail à 30 H par semaine avec maintien des rémunérations, sans annualisation ni flexibilité et avec un vrai partage des richesses**
- **la reconstruction d'un véritable service public de l'emploi doté de moyens adéquats.**

Les participants souhaitent poursuivre la réflexion et la discussion autour de ces propositions ; une base commune suffisante pour envisager des mobilisations futures ensemble ayant été dégagée autour de ces 3 revendications. L'effort engagé depuis plus de vingt ans par l'ensemble des associations de chômeurs et de précaires (notamment MNCP, APEIS, AC !, CIP, Recours radiations, Maternitantes), le travail de terrain pour informer la population sur les droits des chômeurs et pour faire respecter ces droits, doivent impérativement se poursuivre en coordonnant au maximum les efforts.

L'assemblée plénière de clôture du forum n'a pas pris position en ce qui concerne les dénominations de « revenu de base », de « salaire socialisé » ou de « salaire à vie ». Il est apparu que, même si des définitions ont été données - notamment dans l'atelier sur le revenu - chacun des participants ne mettait pas les mêmes sens derrière ces mots. En outre, aucune des propositions en termes de revenu ou de salaire social n'a été jugée suffisante en elle-même, la question du revenu devant être articulée à celle de l'accès aux droits dans plusieurs domaines importants (logement, santé, transport, formation) ainsi qu'à celles de l'accès aux services publics essentiels et d'une réduction du temps de travail massive.

Une préoccupation importante, du point de vue des luttes des chômeurs et des précaires aujourd'hui, est ainsi non seulement la question du revenu, mais aussi celle de la continuité des droits sociaux dans la discontinuité de l'emploi (notamment en matière de couverture santé et de retraite).

Il paraît tout à fait évident que la situation actuelle au regard du déficit de l'assurance-chômage n'est qu'un des résultats de 30 années de mise en œuvre de politiques néolibérales, qui ont visé - et presque réussi - à détruire le système de protection sociale, l'indemnisation du chômage et le système de retraites par répartition. Comme l'a souligné Mathieu Grégoire, un point de PIB a été perdu en 30 ans pour l'indemnisation du chômage (soit 20 milliards d'euros actuellement manquants).

En conséquence, en vue de la prochaine négociation sur la Convention UNEDIC, un effort doit être exigé du côté de la répartition primaire des revenus, et pour relever très rapidement les taux de cotisations employeurs pour l'assurance-chômage. Partant du constat que le nombre de chômeurs a très fortement augmenté sur la période des 7 dernières années, alors que les taux de cotisations chômage avaient été abaissés à la demande du patronat en 2000 (en période de recul du chômage),

et que les entreprises ont pu bénéficier depuis lors, en plus, de très nombreuses exonérations de cotisations sociales.

La réunification des dispositifs propres aux chômeurs de longue durée (ASS, RSA) avec celui de l'assurance-chômage et la suppression des indignes minima sociaux devraient découler de façon automatique de la création d'un revenu inconditionnel au moins égal au Smic mensuel pour toutes et tous. Toutefois, nous ne voulons - dans l'hypothèse d'une telle refonte de ces dispositifs - ni d'un système qui assigne les individus dans des catégories, ni d'un alignement vers le bas des indemnités de chômage.

Il est donc indispensable d'envisager une autre revendication importante en ce qui concerne les indemnités de chômage - le taux de remplacement à 57 % de l'ancien salaire brut permis par l'ARE (Allocation de retour à l'emploi) étant jugé loin d'être suffisant par tous les participants. (Une proposition à discuter serait : pour permettre une véritable sécurité sociale professionnelle, un taux d'indemnisation à 70 % ou 80 % de l'ancien salaire brut, la durée d'indemnisation devant être augmentée.) Il est inadmissible, en effet, que la mise en place d'un revenu garanti (ou « de base ») puisse être envisagée conjointement avec une dégressivité, un écourtement des allocations-chômage, un aplatissement de celles-ci vers le Smic, voire dans le but de substituer ce revenu aux indemnités de chômage ou à d'autres prestations contributives, comme les pensions de retraites par répartition...

Enfin, il est indispensable d'envisager une nouvelle gouvernance de l'UNEDIC, afin de permettre une gestion démocratique de celle-ci, en accordant une majorité des voix aux représentants des salariés et des organisations de chômeurs et de précaires.

En ce qui concerne les modalités de financement d'un revenu ou salaire garanti, les participants du forum n'envisagent pas de mesures fondées sur des critères idéologiques, et plutôt une solution mixte combinant cotisations sociales et impôts. Ils ont réaffirmé la nécessité d'études approfondies sur le sujet, afin de déterminer « **où l'argent se trouve** » et la meilleure façon d'engager une nouvelle répartition des richesses. Toutefois, il est indispensable de préserver un système de protection sociale majoritairement contributif (fondé sur la cotisation sociale et/ou sur la mutualisation d'une partie de la valeur ajoutée des entreprises) et en même temps de tenir compte de la diversité des caractéristiques économiques des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, afin d'établir des instruments de péréquation permettant un traitement égalitaire de tous les salariés et producteurs, et plus largement de tous les citoyens.

Aurélie Grantchamp, le 08/01/2015

## **MANIFESTE DES CHOMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS issu du Forum : « Un revenu et des droits pour exister ! »**

*Ce texte est le résultat des travaux de l'Assemblée plénière qui a clôturé le Forum : « Un revenu et des droits pour exister ! » des 24-25 octobre 2015, organisé à l'initiative d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage), avec le soutien et la participation de : Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS), Coordination des intermittents et précaires (CIP), Réseau salariat, Actu-chômage, Recours radiations, Syndicats SUD-Pôle emploi et SNU-FSU Pôle emploi, Collectif national pour les droits des femmes, Fondation Copernic*

### **Nous, chômeurs, précaires et intermittents réunis lors du Forum contre la précarité : « Un revenu et des droits pour exister ! » le 25 octobre 2015 à Saint-Denis, considérant :**

- que la précarité et le chômage touchent plus de 30 % de la population active et ne cessent d'augmenter ;
- que les services de Pôle emploi ne peuvent plus faire face à cette situation et reçoivent de plus en plus mal les demandeurs d'emploi, par suite d'un manque de personnel et de l'insuffisance de la formation des salariés ;
- que le chômage de masse est utilisé comme un moyen de coercition, afin d'obliger les personnes à exercer des métiers qu'elles n'ont pas choisis ;
- que l'exploitation au travail qui en découle est une source de souffrances de plus en plus insupportables ;
- que l'économie ne fonctionne aujourd'hui que grâce à l'apport d'un énorme travail bénévole ou gratuit (notamment dans les associations) dont les entreprises du secteur marchand profitent aussi ;
- que les politiques d'austérité ne font qu'enfoncer encore plus chaque jour le pays dans la crise.

### **Nous dénonçons une politique qui banalise le chômage et la précarité, avec :**

- la poursuite des plans de licenciements, même dans des entreprises qui font des bénéfices ;
  - le démantèlement des services publics ;
  - le fonctionnement anti-démocratique et anti-écologique de l'économie ;
  - le divorce croissant entre les orientations de l'économie et les besoins de la population (notamment en matière de logement, de santé, de transport, de formation, de garde des enfants...)
  - la volonté des pouvoirs publics et du patronat de stigmatiser les chômeurs comme étant les responsables de la situation ;
  - la mise en place à Pôle emploi d'un nouveau corps de contrôleurs ;
  - les contrôles incessants des chômeurs et la recherche de fraudeurs parmi ceux-ci, alors que cette catégorie de population est aujourd'hui la plus vulnérable et en difficulté économique ;
- (Selon une étude de la sécurité sociale pour la Cour des comptes, la fraude des chômeurs est sans aucune commune mesure avec les fraudes des entreprises, évaluées entre 20 et 25 milliards d'euros pour l'année 2012.)

### **Dans l'attente de la négociation d'une prochaine Convention d'assurance-chômage, qui doit débiter fin janvier 2016, nous dénonçons :**

- la baisse à 57 % du taux d'indemnisation des chômeurs par rapport à leur ancien salaire brut ;
- l'augmentation du délai de carence pour les salariés qui ont obtenu des indemnités supra-légales pour les ruptures conventionnelles et les licenciements (hors licenciements économiques) ;
- la réintégration d'une partie des intérimaires dans le régime général, ceux-ci étant privés de contreparties à la flexibilité de leur travail et à l'irrégularité de leur revenu ;

- l'allongement du différé d'indemnisation pour les intermittents ;
- la remise en cause des annexes 8 et 10 de la convention Unedic ;
- l'opacité des « droits rechargeables » et la non-application du droit d'option. (La mise en place des droits rechargeables consistant à reporter des droits acquis jusqu'à épuisement des anciens droits, plutôt que d'ajouter les nouveaux droits aux anciens) ;
- l'augmentation des radiations, des sanctions et des tracasseries administratives faites aux chômeurs, consistant notamment à suspendre l'indemnisation jusqu'à production de justificatifs déjà fournis ou dont Pôle Emploi est le destinataire.

**Nous proposons de passer dès à présent à un autre système d'indemnisation du chômage, en reconnaissant une capacité économique et des droits inconditionnels (non liés à l'occupation d'un emploi) à chaque personne adulte au-delà de 16 ans.**

### **POUR CELA NOUS REVENDIQUONS :**

#### ***Une garantie de revenu et la continuité des droits sociaux pour toutes et tous***

- la création d'un **revenu ou salaire attaché à chaque personne au moins égal au SMIC net mensuel**, attribué dès l'âge de 16 ans sans contrôle des ressources ni contrepartie en termes d'obligation d'accepter un emploi. Aucune allocation, aide au logement ou cotisation ne doit être déduite sur le montant de ce revenu mensuel net ;
- une indemnisation au minimum à hauteur du SMIC net mensuel de toutes les formes de chômage, d'activité réduite ou à temps partiel ;
- un plafonnement des indemnités de chômage susceptibles d'être perçues, afin de limiter l'attribution d'indemnités à des catégories aux rémunérations très élevées (en calculant la moyenne sur plusieurs années du cumul salaires + allocations de chômage déjà perçues) ;
- une continuité des droits sociaux en matière de couverture maladie et de retraite, avec des cotisations versées par l'Unedic en période de chômage sans limitation de durée et une validation pour la retraite de toutes les périodes de chômage ;
- un retour à la retraite à 60 ans et aucune pension d'un montant inférieur au Smic mensuel.

#### ***Un accès à la formation professionnelle pour toutes et tous***

- un droit à une **formation rémunérée diplômante librement choisie** et à l'évolution professionnelle tout au long de la vie ;
- une formation longue rémunérée d'une durée minimale d'un an pour tout-e sans emploi, avec une prise en compte des motivations et des besoins de chaque personne ;
- un accès des femmes à toutes les formations et professions. Une réelle mixité des métiers.

#### ***Un accès aux droits sociaux en matière de logement, santé, transport***

- un droit au maintien dans le logement en cas de chômage ou de travail précaire ;
- une **gratuité des transports et des fluides** en cas de chômage ou de travail précaire ;
- l'accès à un logement social pour les personnes à faibles revenus et les femmes victimes de violences conjugales, l'application de la loi DALO ;
- des droits propres attachés à chaque personne en matière de couverture santé, une affiliation automatique à la sécurité sociale de toute personne adulte vivant en France ;
- une réelle volonté d'aller vers une **couverture santé unique et identique pour tous** et garantissant un remboursement maximum des soins (à 100 %) ;

- un droit aux activités culturelles, sportives et de loisirs, une gratuité d'accès à ces activités en cas de chômage ou de travail précaire.

### ***Des mesures d'urgence sociale***

- un **Fonds d'urgence sociale** permettant de remédier aux situations les plus difficiles des chômeurs et des précaires : endettement, perte du logement, dégradation de la santé ;  
- une attribution indépendante des ressources du ménage et une revalorisation à hauteur du Smic net mensuel de toutes les allocations de minima sociaux (ASS, RSA, AAH) ainsi que leur extension aux jeunes de moins de 25 ans ;  
- une interdiction immédiate des expulsions et des coupures d'électricité, gaz, eau, dans le respect de la loi contre les exclusions de 1998 ;  
- une augmentation immédiate de l'accès à toutes les aides au logement APL et ALS, ainsi qu'une augmentation de leur montant ;  
- une extension immédiate de la CMU complémentaire à toute personne dans la précarité, avec une couverture des frais hospitaliers et des soins dentaires, d'optique et auditifs ;  
- pour financer le Fonds d'urgence sociale : une imposition spéciale sur les grandes fortunes et une taxation des opérations de spéculation boursière et immobilière.

### ***Un financement de la protection sociale majoritairement basé sur la cotisation***

- l'arrêt des exonérations de cotisations employeurs et la suppression des plafonds de prélèvements ;  
- une augmentation des cotisations d'assurance chômage des employeurs à hauteur de 1 % du PIB - soit 20 milliards d'euros - pour porter le budget de l'UNEDIC à 55 milliards d'euros ;  
- pour les entreprises qui réalisent une forte valeur ajoutée par salarié : un prélèvement spécial sur l'Excédent brut d'exploitation (EBE) ;  
- une stricte application du principe : toute personne physique ou morale qui gagne de l'argent dans un pays doit payer des impôts et des cotisations sociales dans ce pays.

### ***Une réduction du temps de travail***

- une **réduction du temps de travail à 30 heures** hebdomadaires sans diminution des salaires ni annualisation, avec des créations d'emplois correspondantes et un partage des richesses ;  
- un encadrement du travail à temps partiel et la possibilité de passer à temps complet pour toute personne qui le demande ;  
- **l'application du Code du travail** prioritairement aux accords de branche ou d'entreprise, chaque fois qu'il est plus favorable aux salariés.

### ***La création d'un véritable service public de l'emploi***

- la **reconstruction d'un véritable service public de l'emploi** doté de moyens adéquats ;  
- l'arrêt des fermetures des agences de Pôle emploi et de la gestion dématérialisée des dossiers ;  
- la prise en charge de l'inscription des chômeurs par un conseiller formé et l'indemnisation calculée et notifiée par un agent de gestion des droits, toujours en présence de la personne concernée et en faisant référence aux textes appliqués ;  
- l'envoi des courriers par la poste, même quand ces derniers l'ont été électroniquement ;  
- l'arrêt de l'externalisation au privé des activités de placement des chômeurs ;  
- l'annulation de la dette de l'UNEDIC et l'arrêt du recours à l'endettement pour son financement ;  
- **l'arrêt immédiat des radiations, des contrôles et des sanctions pour tous les allocataires** ;  
- la réduction du délai de prescription des indus à un an, avec une charge de la preuve revenant à Pôle emploi ;

- un **changement de la gouvernance de l'UNEDIC**, avec une élection des administrateurs sur des listes ouvertes proposées par les organisations syndicales et les associations de chômeurs et une création de postes d'administrateurs supplémentaires tirés au sort parmi les citoyens ;
- des instances régionales calquées sur la nouvelle gouvernance de l'UNEDIC ;
- des administrateurs issus des associations de chômeurs dans les conseils d'administration de Pôle emploi ;
- un fonctionnement transparent des instances régionales et la possibilité pour les chômeurs de se défendre devant ces instances avec l'aide de leurs organisations ;
- une aide conséquente pour le fonctionnement des associations de lutte contre le chômage et la précarité ; l'attribution, à cet effet, d'un pourcentage des fonds pour la démocratie représentative.

**Pour consulter les documents et vidéos du forum :**

- <http://www.ac-chomage.org/spip.php?rubrique259>
- <http://www.actuchomage.org/2015102827016/Mobilisations-luites-et-solidarites/reinventons-lemploi-le-revenu-et-lindemnisation-du-chomage.html>



## FORUM : CHOMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS : UN REVENU ET DES DROITS POUR EXISTER !

Les 24-25 octobre 2015 à Paris et à Saint-Denis

Le mouvement des chômeurs de la fin des années 1990 fut l'occasion d'affirmer des revendications afin de répondre aux urgences sociales liées au chômage (baisse du temps de travail, nécessité d'un droit au revenu, transports gratuits). Depuis lors, nous avons assisté au durcissement des conditions d'accès aux indemnités de chômage, à la dégradation des conditions d'accueil des demandeurs d'emploi, à l'extension des contrôles et des menaces de radiations. Il paraît donc indispensable d'effectuer un nouvel état des lieux du chômage et du service fourni par Pôle-Emploi.

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une aggravation sans précédent du chômage et de la précarité en France (avec 6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi), d'une discontinuité croissante de l'emploi, et en même temps d'une large diversification des situations, qui entraîne un éparpillement des forces. Plusieurs millions de personnes passent ainsi chaque année par Pôle emploi, et connaissent, de façon récurrente, des périodes de chômage, de petits boulots, de contrats précaires ou en CDI – les conditions de licenciement ayant été considérablement assouplies, même pour ce dernier. De nombreuses personnes qui tentent de créer leur propre activité ou de survivre avec une petite entreprise, se retrouvent dans la pauvreté. Les femmes sont les plus concernées à la fois par le travail informel, les contrats précaires, de courte durée et à faible volume horaire, donc à faible salaire.

Face à cette réalité d'un monde du travail éclaté, le régime d'indemnisation du chômage apparaît de plus en plus inadapté et menacé, alors que moins d'un chômeur sur 2 est indemnisé. De nombreuses luttes de travailleur-se-s précaires se sont développées (intermittents, intérimaires, salariés de la sous-traitance, postiers, contractuels et vacataires du secteur public) avec des objectifs revendicatifs qui peuvent sembler très différents, mais qui font ressurgir la nécessité de droits sociaux communs à tous, par-delà la diversité des situations.

Les associations de chômeurs et de précaires avaient élaboré et signé en 2008-09, une plateforme revendicative commune - *Plate-forme pour une garantie de revenu et la continuité des droits*. Nous avons assisté depuis 20 ans à une évolution du mouvement des chômeurs et des précaires, et à un développement de réflexions et de propositions en vue d'instaurer un modèle d'indemnisation du chômage alternatif, voire un nouveau statut du salarié ou du producteur (salaire socialisé, revenu de base inconditionnel).

Nous souhaitons engager à nouveau une confrontation autour de ces différentes propositions, afin d'avancer dans la construction d'une position commune sur ces questions, et en prévision de la négociation d'une nouvelle convention UNEDIC en 2016. Alors que les richesses créées et la productivité du travail n'ont jamais été aussi élevées, il est indispensable de mener une lutte offensive, afin d'obtenir la reconnaissance de droits sociaux permettant des conditions de vie décentes pour toutes et tous.

Agir ensemble contre le chômage (AC !): 21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris, [contact@ac-chomage.org](mailto:contact@ac-chomage.org)